

6211-08-006

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
DE LA MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
PAR ARIANNE PHOSPHATE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 27 mai 2015 à 13 h
Centre multifonctionnel Michel-Simard
257, rue Saguenay
Saint-Fulgence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 MAI 2015	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CLUB DE MOTONEIGE ONATCHIWAY	1
M. Pierre Delisle	
M. LAWRENCE VILLENEUVE	7
CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC RÉGION 02 INC.....	11
M. Daniel Tremblay	
ASSOCIATION SPORTIVE ONATCHIWAY EST INC.	20
M. Robert Roy	
THÉRÈSE BÉLISLE.....	25
JIMMY SIMÉON	31
REPRISE DE LA SÉANCE	
GUY DELISLE	36
MARTIN FILLION	39
REGROUPEMENT DES CHAMBRES DE COMMERCE	
DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN.....	46
Mme Kathleen Voyer	
Marie-Josée Morency	
POURVOIRIE DU LAC DUHAMEL.....	49
M. Gilles Shooner	
M. Ali Assani	
M. Michel Trudel	
MULTI-PRÉCISION GB INC.	60
Mme Mélanie Boucher	
DROIT DE RECTIFICATION.....	64
M. Jimmy Houde	

**SÉANCE DU 27 MAI 2015
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

10

Avant de procéder, je vous demande de vous assurer que vos cellulaires sont éteints ou bien donc en mode réunion s'il vous plaît. Merci.

15

Je tiens à rappeler aux personnes qui ont fait connaître, avant le 12 mai dernier, leur intention de faire une présentation verbale de leur mémoire et dont la présentation est prévue pour cet après-midi, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20

Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser leurs points de vue.

25

Nous avons onze (11) présentations cet après-midi. Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leurs points de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour faire leur présentation.

30

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CLUB DE MOTONEIGE ONATCHIWAY**

PAR LA PRÉSIDENTE :

35

Nous allons donc débiter les présentations des mémoires et j'invite monsieur Pierre Delisle du Club de motoneige Onatchiway de se présenter à l'avant.

Bonjour monsieur Delisle.

40

PAR M. PIERRE DELISLE :

Bonjour madame la Présidente.

LECTURE DU MÉMOIRE

45

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Delisle, est-ce que vous avez discuté de vos revendications avec Arianne Phosphate?

50

PAR M. PIERRE DELISLE :

Jamais directement encore. On l'a fait, en fait, par l'entremise de la zec, parce qu'on est partenaire avec la zec pour l'opération hivernale, mais jamais directement avec Arianne.

55

Et ils nous ont jamais contactés.

PAR LA PRÉSIDENTE :

60

Est-ce que vous espérez un aboutissement et une entente?

PAR M. PIERRE DELISLE :

65

Bien oui. On suit le dossier de près de concert avec la zec, et j'espère qu'on va avoir des bons résultats.

PAR LA PRÉSIDENTE :

70

Donc ce serait l'entente de la zec qui serait satisfaisante?

PAR M. PIERRE DELISLE :

Avec la zec, oui.

75

PAR LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE :

80

Le lac Rouvray, est-ce qu'il est dans la zec Onatchiway?

PAR M. PIERRE DELISLE :

85

C'est dans le nord de la zec.

PAR LE COMMISSAIRE :

90

La zec toujours.

PAR M. PIERRE DELISLE :

Oui.

95

PAR LE COMMISSAIRE :

Et on entendait donc les gens du lac Rouvray qui nous disaient qu'ils avaient eu un genre de vote un peu unanime à un moment donné de leurs rencontres, en tout cas, concernant le fait qu'ils souhaitaient que le tracé passe au nord du lac Rouvray.

100

Donc vous, c'est ce que vous souhaiteriez aussi, si je comprends bien?

PAR M. PIERRE DELISLE :

105

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

110

Donc ce serait par la 201, c'est ça?

PAR M. PIERRE DELISLE :

C'est ça, parce que ça éviterait beaucoup de problématiques dans la zec.

115

PAR LE COMMISSAIRE :

Et d'après vous, sur la route 201 et sur la 200 plus au sud, est-ce qu'il y a plusieurs intersections avec les routes de motoneige?

120 **PAR M. PIERRE DELISLE :**

Selon le document que j'ai présenté, moi, on en a repéré au moins cinq (5).

PAR LE COMMISSAIRE :

125 Ça, c'est pour la route qui était suggérée au sud du lac Rouvray.

PAR M. PIERRE DELISLE :

130 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

135 Mais si quelqu'un prenait la 201 et puis la 200, est-ce qu'il y a beaucoup de traverses de motoneige le long de ces routes-là, est-ce que vous le savez?

PAR M. PIERRE DELISLE :

140 Sur la route 200?

PAR LE COMMISSAIRE :

201 par exemple qui passe au nord du lac Rouvray.

PAR M. PIERRE DELISLE :

145 Il y a passablement de circulation, oui. Quand les gens font des randonnées, c'est sûr qu'il y en a beaucoup qui se rendent dans ces secteurs.

PAR LE COMMISSAIRE :

150 Vous dites ici, vous l'avez redit d'ailleurs, à la page 3, quand vous parlez des membres, vous dites :

155 «Ce manque de stationnement découragerait les gens de prendre leur camion pour se rendre à leur chalet car aucun camion ne sera toléré sur le chemin de la mine.»

C'est qui qui déciderait de l'autorisation de ces camions-là, est-ce que c'est la zec, la mine?

PAR M. PIERRE DELISLE :

160

Bien, c'est sûr que nous, on nous a déjà dit que sur le chemin, le long du chemin, il n'y aurait pas de stationnement de camion, que des parcs de stationnement seraient aménagés pour les villégiateurs qui fréquentent ces territoires.

165

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc ce que vous voulez dire, c'est qu'il n'y aura pas de stationnement toléré en dehors des endroits prévus, c'est ce que vous voulez dire, finalement?

170

PAR M. PIERRE DELISLE :

C'est ça.

175

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Une petite question. Vous parlez de bruit et de tranquillité, mais en termes de décibels, parce que moi, étant un peu un citadin, j'ai comme l'impression que les motoneiges, ça fait quand même aussi un peu de bruit, et d'après vous, ça se compare comment, le bruit des motoneiges, par rapport disons à un camion, en termes de décibels? Est-ce que vous avez quelque chose?

180

PAR M. PIERRE DELISLE :

185

C'est sûr qu'il y a certains modèles de motoneiges qui sont très bruyantes, ça, on s'en cache pas.

190

Sauf que la fréquence d'utilisation, puis sur le territoire, c'est sûr que le bruit, ça devient quelque chose, bien, pas de minime, mais dans les secteurs où il y a des chalets, c'est sûr que les gens font plus attention. Ceux qui font beaucoup de hors pistes vont aller dans les endroits où il n'y a pas de chalets, où il y a très peu de fréquentation.

195

PAR LE COMMISSAIRE :

Parce que quand on parle de protection du caribou forestier, on dit qu'il est assez sensible au bruit, donc il y a des cartes qui sont publiées le long des routes pour voir la sensibilité de l'écosystème du caribou forestier en fonction de la route.

200 Mais est-ce que vous avez des discussions avec vos membres pour peut-être limiter l'impact des voyages hors pistes des motoneiges dans les zones où il pourrait y avoir du caribou forestier?

PAR M. PIERRE DELISLE :

205 Bien en fait, ceux qui font du hors-piste vont avoir tendance à demeurer tout près des chemins forestiers déjà existants. C'est pas des gens qui vont aller en pleine forêt. Ils vont aller où c'est accessible.

Puis souvent, c'est vers la fin de l'hiver quand il y a énormément de neige, parce qu'en début de saison, il n'y a pas assez de neige et c'est trop dangereux pour les motoneigistes.

210 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est bien, merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

215 Les traverses, quelles sont les façons de sécuriser les traverses?

PAR M. PIERRE DELISLE :

220 Bien, nous, on pense que c'est d'abord une bonne signalisation.

225 Moi, j'ai parlé de lignes de vision. Quand on arrive à une traverse, il faut voir de chaque côté, il faut avoir une bonne ligne de vision assez loin. Parce que j'imagine qu'un camion qui roule à cinquante-soixante kilomètres-heure (50 km/h-60 km/h), qui dévale une pente, puis s'il y a une pente qui est près d'une intersection, ce serait quand même assez difficile de faire des arrêts.

Puis les motoneigistes, bien, c'est sûr que ça va être la prudence aussi.

230 Des bancs de neige, c'est sûr que sur les monts Valin l'hiver, il y a énormément de neige, on parle de dix (10 pi) à douze pieds (12 pi) de neige l'hiver, bien, ça fait quand même des bancs de neige qui sont assez importants à certains endroits, et puis j'imagine qu'il va falloir faire quelque chose avec les bancs de neige, parce que les bancs de neige peuvent réduire la vision assez loin pour pouvoir faire une traverse sécuritaire.

235 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais actuellement, qu'est-ce qui est fait?

PAR M. PIERRE DELISLE :

240 Bien, présentement, c'est sûr qu'on vit avec l'industrie forestière qui transporte le bois l'hiver, mais la fréquence n'est pas la même que ce qu'on parle ici avec les camions de la mine.

Les camions de la mine, c'est deux (2) camions aux quinze (15) minutes, je crois, et puis ça arrive vite, là, puis deux (2) camions à la fois, c'est important.

245

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Delisle pour votre mémoire.

250

PAR M. PIERRE DELISLE :

Merci beaucoup.

255

LAWRENCE VILLENEUVE

PAR LA PRÉSIDENTE :

260

J'appelle Lawrence Villeneuve s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Villeneuve.

PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :

265

Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

Je ferai une brève présentation, donnerai quelques exemples pertinents sur l'impact faunique, une brève suggestion puis une piste de solution.

270

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je m'appelle...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, «... avec arme à feu...»)

275

Ça concerne les animaux terrestres.

Et de CCSMAF, Cours canadien de sécurité de maniement des armes à feu, ça concerne les animaux aquatiques migrateurs.

280 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, «Tout cela...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, «... et son habitat.»)

285 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Villeneuve, quand vous parlez de la route sur la portion du trajet qui couvre le territoire de Sainte-Rose-du-Nord, vous parlez au sud de la 172, près du lac Neil, c'est ça?

290 **PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :**

Plus précisément, je parle, lorsqu'ils ont traversé la route avec un viaduc pour les lourds camions, ils font à peu près cinq cents mètres (500 m), puis là, ils empruntent la municipalité ou le territoire de Sainte-Rose-du-Nord pour arriver au port terminal, du côté du Cap-à-l'Est.

295 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et vous habitez dans ce secteur?

300 **PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :**

J'habite dans Sainte-Rose-du-Nord, dans le secteur où il y a passage des cervidés.

PAR LA PRÉSIDENTE :

305 Vers le port, en descendant vers le futur port?

PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :

Non madame la Commissaire. Plus vers le village, mais à deux kilomètres (2 km) du village.

310 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Puis vous dites qu'à cet endroit-là, il y a beaucoup d'originaux, de chevreuils, de gros gibiers qui seraient en péril avec la route?

315

PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :

Oui. Parce que c'est un secteur privilégié par les orignaux millénaires, si vous voulez, pour aller mettre bas. Je pourrais donner les différentes raisons.

320

Mais ensuite, pour aller aussi communiquer du côté des monts Valin, au pied des monts Valin, pour aller à la rivière Sainte-Marguerite où j'ai un camp là depuis une dizaine d'années que j'observe ou vice-versa, partir de la vallée de la Sainte-Marguerite, l'anse Sacré-Cœur et Sainte-Rose-du-Nord, pour passer justement, traverser et pour aller dans les monts Valin. Ils vont là aussi, il y a des ravages pour l'hiver, mais surtout pour aller à la mise bas, parce qu'ils sont à l'épreuve plus des mouches à cause des airs du Saguenay, surtout les petits l'été, ensuite il y a absence de loups, puis ensuite, les habitudes millénaires, ils vont là.

325

PAR LA PRÉSIDENTE :

OK. Merci pour les précisions.

330

PAR LE COMMISSAIRE :

Je me demandais, est-ce qu'il y a eu une évaluation de faite sur la population des cervidés dans le secteur?

335

PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :

L'évaluation se fait à tous les cinq (5) ans par le ministère de la Faune.

340

Maintenant, quand j'ai rencontré dans une assemblée, puis je posais la même question, pour le chevreuil, c'est difficile. Pour l'original, ils peuvent fournir des données, mais seulement à tous les cinq (5) ans. Mais ça, ils le font à la grandeur du Saguenay.

345

PAR LE COMMISSAIRE :

Ensuite, quelle différence feriez-vous entre la route qui serait à construire et la route 172 qui est sûrement une sorte de barrière quand même ou enfin une zone à risque pour les cervidés s'ils veulent traverser au nord pour aller vers les monts Valin?

350

PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :

La route 172, je la connais très bien, puisque je chasse, j'ai un chalet, puis je fais la chasse sportive, et les premières années, dans un espace de dix kilomètres (10 km), dans un été

355

seulement, vingt-deux (22), vingt-deux (22) orignaux, je prends pas toute la route, c'est les mêmes orignaux qui vont traverser ça, il s'est tué vingt-deux (22) orignaux à part de ceux qui sont allés mourir dans la forêt.

360 Ensuite chaque année, il s'en tue beaucoup. C'est pas un exemple à suivre, ça, du tout.

PAR LE COMMISSAIRE :

365 C'est parce que la question que je me posais, si on avait à mettre des clôtures le long de cette route-là, est-ce qu'en même temps, il n'y aurait pas un projet potentiel pour faciliter aussi la traverse de la 172 pour les cervidés?

PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :

370 Le problème se pose moins de la 172, parce que c'est très vaste. Ils peuvent aussi bien traverser à Sainte-Rose qu'ici pas loin.

PAR LE COMMISSAIRE :

375 C'est trop long.

PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :

380 Oui, tandis que le projet de la route qui mène au port terminal, c'est comme un couloir très restreint avec trois (3) allées qui longent le Saguenay. Ils peuvent pas monter ces montagnes, c'est pas dans leurs habitudes, dans leurs us et coutumes.

PAR LE COMMISSAIRE :

385 Est-ce que vous avez estimé à peu près la longueur nécessaire de clôture?

PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :

390 La clôture, hier on a confirmé, là, c'est sous réserve, qu'il y aurait à peu près deux (2 km) à trois kilomètres (3 km). Mais par ailleurs, si on commence comme ça en donnant l'exemple, ça peut susciter ailleurs à continuer la clôture.

PAR LE COMMISSAIRE :

395 Merci bien.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Villeneuve.

400 **PAR M. LAWRENCE VILLENEUVE :**

Bonjour.

405

CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC RÉGION 02 INC.

PAR LA PRÉSIDENTE :

410 Monsieur Daniel Tremblay de la Corporation des camionneurs en vrac Région 02. Bonjour.

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

415 Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Je m'appelle Daniel Tremblay, je suis directeur régional de l'Association des camionneurs en vrac. Je prends ces quelques instants pour vous remercier de m'entendre sur mes commentaires et appréhensions.

420 Nous, l'Association des camionneurs en vrac représente trois cent trente (330) petites entreprises de camionnage en vrac au Saguenay–Lac-Saint-Jean. On a six (6) bureaux avec six (6) zones de vrac, puis on est tous régis par la Commission des transports du Québec. Ça fait qu'on a des règlements à l'interne qui font que c'est un partage équitable pour tous nos camionneurs.

425 À tour de rôle, le camionneur qui a moins gagné est le premier à aller travailler. C'est un genre de syndicat, c'est plus une association, un regroupement de camionneurs.

430 On a le bureau régional dont je fais partie et on a dix (10) régions administratives. Ça fait qu'au total, pour l'Association des camionneurs en vrac au Québec, on est quatre mille cinq cents (4500) camionneurs.

435 Dans mon mémoire, vous avez pu remarquer que nous avons participé à beaucoup de grands projets comme les constructions des alumineries de Rio Tinto Alcan, à l'époque qui était aussi juste Alcan, Péribonka-4 pour Hydro-Québec; en ce moment, nous participons au projet du parc éolien de Rivière-du-Moulin, sans parler des autres parcs éoliens en Gaspésie qui touchent d'autres régions.

Nous autres, le camionnage en vrac, je suis à un point vraiment stratégique que je veux vous parler, c'est peut-être les conditions climatiques. Je sais qu'au nord où le tracé va se faire pour Ariane Phosphate, les conditions climatiques vont être quand même difficiles.

440 Je vous cache pas que ça fait des décennies, nous autres, comme camionneurs forestiers et camionneurs de vrac, nous transportons dans ces conditions-là par le professionnalisme de nos camions et de nos camionneurs, on est régi par la Loi 430 de la SAAQ qu'il faut faire des inspections mécaniques. Ça fait que pour le transport du minerai et pour la réalisation de la route et des infrastructures, nous, à l'Association des camionneurs en vrac de la région du Saguenay–
445 Lac-Saint-Jean prône ce projet d'envergure.

Il va sans dire aussi qu'économiquement, on a vécu des années plus florissantes, je peux vous dire que nous autres, au camionnage en vrac depuis un an et demi-deux ans (1 ½-2), depuis de toute façon l'arrêt des travaux de l'autoroute 175, c'est plutôt au ralenti.

450 Ça fait que c'est à peu près dans l'ordre d'idée que je voulais vous parler. Comme vous pouvez voir, on a des clauses qui privilégient nos camionneurs en vrac avec le ministère des Transports qui sont les marchés publics, entre autres Hydro-Québec, ministère des Ressources naturelles, puis dans le mémoire, en annexe, vous pouvez voir aussi qu'on a eu des ententes avec
455 la desserte ferroviaire de port de Grande-Anse qui est du marché privé, et également le parc éolien de Rivière-du-Moulin.

Dans notre mémoire aussi, nous vous demandons des revendications. C'est à la page 16.

460 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, 1^{re} puce, 1^{re} ligne, «Que les entreprises...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 16, 3^e puce, dernière ligne, «... des camionneurs régionaux.»)

465 Dans les appels d'offres, garantir des clauses de transport qui garantissent les camionneurs locaux. C'est excessivement important, si on veut que les argents restent dans notre région, de garantir par des clauses qui privilégient le camionnage en vrac au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

C'est pas mal en long, je veux pas relire le mémoire au complet qui est quand même assez volumineux, je sais que vous en avez pris connaissance.

470 Ça fait que je vous remercie encore de m'avoir entendu.

PAR LA PRÉSIDENTE :

475 Quelques questions.

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

Oui, allez-y.

480 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Les camionneurs en vrac, ils sont chacun propriétaire de leur camion?

485 **PAR M. DANIEL TREMBLAY :**

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

490 Et ces camions-là, il y a une grandeur maximale, je présume, ça n'inclut pas les camions qu'on appelle hors normes ou hors routes?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

495 Dans notre association, on a des camions hors normes. Comme je contais tantôt, on a beaucoup de camionneurs forestiers, on appelle ça des camions planétaires qui sont bâtis plus solides, plus gros, qui peuvent tirer une plus grande charge.

500 Je vous donne à titre d'exemple le chemin de Chute-des-Passes envers Milot, ça fait des années qu'on transporte du bois en longueur. On va jusqu'à quatre-vingt mille livres (80 000 lb), cent vingt mille livres (120 000 lb) de transport.

505 Ça fait que ces conditions de transport là, pour nous autres, je vous cache pas que c'est monnaie courante. On a du camionnage en vrac qu'eux autres circulent sur les chemins publics avec des voitures normales.

510 Mais les camions planétaires, les camions de grandes dimensions, ils ne peuvent pas aller sur le réseau routier, ils se doivent de rester dans des chemins forestiers, un peu comme le chemin du lac à Paul qui va être construit sur deux cent quarante kilomètres (240 km) si le projet se réalise.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors vous avez deux (2) types de camionneurs?

515 **PAR M. DANIEL TREMBLAY :**

On a deux (2) types de camionneurs.

520 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je présume que votre souhait, c'est que Arianne Phosphate fasse appel à vos services pour les deux (2) types de camionneurs?

525 **PAR M. DANIEL TREMBLAY :**

Exactement. C'est exactement ça, madame Parent, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

530 Est-ce que vous avez déjà offert vos services?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

Oui, tout est fait, oui.

535

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que vous souhaitez une entente?

540 **PAR M. DANIEL TREMBLAY :**

Idéalement, oui, ce serait une entente pour garantir les retombées économiques régionales.

545 Parce que si mettons, à la construction du réseau routier, on pourrait appeler ça comme ça, si c'est des entrepreneurs de l'extérieur du Lac-Saint-Jean à qui on octroierait le contrat, ça garantit pas nécessairement que ce sera des camionneurs locaux. Surtout que c'est un projet privé et non un projet public.

550 Si ça serait un projet comme le ministère des Transports qu'on a déjà des clauses de transport qui garantissent des retombées locales, ou Hydro-Québec, c'est la même chose, ou le ministère des Ressources naturelles, c'est la même chose. On a même aussi la Société québécoise d'infrastructures, ça garantit vraiment des retombées économiques locales.

555 Parce que je vois très mal de nos camionneurs, mettons dans le coin d'ici, on appelle ça Dubuc Nord, la zone de vrac de Dubuc Nord, être stationnés pendant qu'on a des camionneurs de partout du reste du Québec qui viendraient, excusez-moi le terme, voler leurs transports. Ce serait pas un vol, mais ce serait vraiment décevant pour nos camionneurs qui acceptent un tel projet, de pas y participer.

560 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Puis vos négociations avec Arianne Phosphate vont bien?

565 **PAR M. DANIEL TREMBLAY :**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

570 Vous pensez aboutir?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

575 Oui, on espère toujours. On a une banque aussi de camions qui est impressionnante. L'entrepreneur général qui octroie un contrat, il a juste un téléphone à faire. Le matin, à titre d'exemple, s'il a besoin de quarante (40) camions, il fait un téléphone la veille, puis le lendemain matin, il a quarante (40) camions.

580 Puis les camionneurs qui conduisent eux autres mêmes leur camion sont hors décret de la construction.

PAR LA PRÉSIDENTE :

585 Pensez-vous que vous auriez suffisamment de camions et de camionneurs pour répondre aux besoins de Arianne Phosphate?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

590 Je peux vous dire, à titre d'expérience, qu'avant la construction de la route 175, le ministère des Transports nous avait dit qu'on aurait besoin de six cents (600) camions, puis la réalité n'a pas été six cents (600) camions. Ça fait que ça a beau être le plus gros projet peut-être qu'il va y avoir au Québec ou au Canada, si jamais ce projet-là se fait, je suis pas inquiet, on va avoir le nombre de camions.

595 Si c'est pas juste de la région, on a quatre mille cinq cents (4500) camions au Québec. Je
peux vous dire, dans certains secteurs, comme la Gaspésie, dans la Beauce, c'est très très très
tranquille. Si un camionneur aurait le privilège de venir travailler un mois-un mois et demi (1-1 ½), il
se déplacerait.

600 Le plus bel exemple, c'est au déluge de 96, on s'est ramassé avec proche de mille (1000)
camions qui venaient de partout du Québec, pour donner un coup de main pour arriver à sortir du
pétrin dans le marasme de 1996 du déluge.

PAR LA PRÉSIDENTE :

605 Merci pour vos précisions.

PAR LE COMMISSAIRE :

610 J'ai peut-être quelques questions additionnelles.

Premièrement, est-ce que tous les camionneurs artisans sont obligés de faire partie de votre
association?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

615 Non. Quand on regarde au PEVL, la Commission des transports du Québec, il y a à peu
près six mille cent-six mille deux cents (6100-6200) camionneurs. Nous autres, notre Association
au Québec, on en regroupe quatre mille huit cents (4800).

620 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Donc c'est à peu près la moitié ou un peu plus à ce moment-là?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

625 C'est plus que la moitié. À titre d'exemple, nous, dans nos organismes, un propriétaire peut
avoir juste trois (3) camions, mais ça veut pas dire que lui, dans son entreprise, il n'a pas cinq-six-
sept-huit-neuf-dix (5-6-7-8-9-10) camions.

630 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Quand vous dites à la page 16 que vous voudriez avoir une entente pour une quantité
minimale de cent pour cent (100 %), ça laisse pas grand marge de manœuvre!

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

635

Non. Quand on dit minimale, c'est un peu comme on a fait à Rivière-du-Moulin. On sait très bien qu'asteur, avec les camions hors routes qu'ils appellent, les gros camions jaunes qui emmènent des quatre-vingts-quatre-vingt-cinq tonnes (80 t-85 t), à la construction puis à la réalisation de ce projet-là, c'est un incontournable.

640

Ces camions-là sont quand même assez rapides, ils emmènent de grosses quantités à la fois.

645

Comme on a fait à Rivière-du-Moulin, on a laissé aller ces camions jaunes là, que les entrepreneurs généraux aiment utiliser, parce que c'est vraiment payant pour eux autres, la soumission est vraiment quand même bonne, je veux dire, quelqu'un qui possède beaucoup de camions hors routes, il serait capable de sortir des soumissions avantageuses pour le promoteur.

650

Par contre, quand c'est le temps de transporter sur des longues distances du gravier, ou on a besoin d'un camion dix (10) roues pour faire des fosses septiques, des champs d'épuration, des calvettes où que le camion hors route n'a pas vraiment sa place, l'entrepreneur général qui octroie le contrat, il aime mieux utiliser des camions hors routes.

655

Puis comme ça va être un chantier qui va être CCQ, qui va être sous le décret de la construction, l'entrepreneur aime mieux amener quatre-vingt-cinq-quatre-vingt-dix tonnes (85 t-90 t) qu'amener juste quinze tonnes (15 t) puis payer un chauffeur quarante-cinq (45 \$/h) ou cinquante piastres de l'heure (50 \$/h).

660

Ça fait que lui, il aime mieux aller en sous-traitance, utiliser des camions artisans qui sont des propriétaires chauffeurs qui sont hors décret de la construction.

665

PAR LE COMMISSAIRE :

670

À l'intérieur de votre document, j'ai l'impression que vous êtes prêt à collaborer avec le promoteur pour que les besoins en camionnage, sauf le camionnage du minerai? Ou si vous seriez aussi intéressé au camionnage du minerai?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

675 Bien, avoir parlé au promoteur, le transport du minerai, c'est sûr que ça va être, d'après moi, en forme de coopérative. Je vous cache pas que j'ai beaucoup beaucoup de téléphones de nos membres qui sont prêts à acquérir des camions puis à signer des ententes, mais personnelles, pas passer par l'Association, mais personnelles.

680 Pour le promoteur, c'est quand même flatteur d'avoir une banque de camions. Là, on dit trois cent trente (330) membres, mais on a beaucoup plus que trois cent trente (330) camions. Parce que c'est pas à cause que tu es inscrit une fois que tu as juste un camion dans la cour.

PAR LE COMMISSAIRE :

685 Je serais porté à penser peut-être que le promoteur va préférer avoir quelqu'un qui s'occupe de faire toute la coordination de ces besoins-là.

Et pour continuer dans ce sens-là, le promoteur indique qu'il va utiliser des camions, des tracteurs GNL, donc fonctionnant au GNL.

690 D'après vous, il y en a combien déjà de disponibles dans la région? Comment est-ce que vous voyez cette contribution-là? Est-ce que c'est possible d'avoir un parc de camions au GNL?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

695 Moi, je vois ça d'un très bon œil, premièrement à cause du ralentissement du transport forestier. Je vous cache pas que le transport forestier a baissé beaucoup beaucoup beaucoup. Puis on a encore beaucoup de bons conducteurs et de propriétaires de camions lourds que c'est leur vocation de conduire des camions.

700 C'est pas compliqué, la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, on a été la plus grosse région pendant des années de temps au niveau du transport forestier.

705 Là, c'est sûr que le bois d'œuvre qui est au ralenti avec les Américains, on a beaucoup de camionneurs disponibles. J'ai beaucoup de camionneurs, moi, qui se sont mis sur le longue distance, qui privilégient le longue distance, mais vous donneriez l'occasion de faire du cinq (5) jours ici, local, d'après moi, la question n'est même pas à se poser.

PAR LE COMMISSAIRE :

710 Mais moi, c'est plus au niveau de la technologie dans les camions. Est-ce qu'on en a des camions au GNL, des gros tracteurs déjà de disponibles pour faire ce travail-là ou si c'est à venir?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

715 Non, ce serait à venir. Moi, la question qui m'a été posée, c'est : quand est-ce qu'on va avoir le devis de ce camion-là puis où qu'on peut le faire faire, puis comment ça va fonctionner?

720 Je vous le dis, j'ai beaucoup beaucoup de questionnements de mes membres qui sont prêts à participer à ce projet-là, surtout sur des périodes de vingt-vingt-cinq (20-25) ans. C'est très alléchant pour eux autres. C'est une carrière, c'est quelque chose, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

725 Est-ce que vous avez eu des exemples de ce genre de camion là, de tracteurs au GNL?

PAR M. DANIEL TREMBLAY :

730 Non, j'en ai pas. Moi, je relate ça plus aux planétaires. Mais des trois (3) tandems arrière dans notre Association, on n'en a pas pour l'instant.

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, merci.

735 **PAR M. DANIEL TREMBLAY :**

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

740 Merci.

745

ASSOCIATION SPORTIVE ONATCHIWAY EST INC.

750 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robert Roy de l'Association sportive Onatchiway.

755 **PAR M. ROBERT ROY :**

Bonjour. Je parle au nom de l'Association sportive Onatchiway Est. On est mandataire de la Zec Onatchiway.

760 Nous autres, on a déposé un mémoire en avril, je pense que vous avez dû en prendre connaissance. Est-ce que vous voulez que je me présente plus?

PAR LA PRÉSIDENTE :

765 On a votre mémoire en main, on l'a lu, alors peut-être que vous pourriez en faire un résumé.

PAR M. ROBERT ROY :

770 OK. Bien, la Zec Onatchiway, bien en fait, ça, c'est le territoire, nous autres, on est mandataire de la Zec Onatchiway.

L'Association compte mille cent huit (1108) membres; la plupart, ce sont des villégiateurs qui sont implantés. Il y a sept cent trente-deux (732) baux de villégiature sur le territoire.

775 Puis le territoire a mille quatre cent soixante-deux kilomètres carrés (1462 km²).

On existe depuis 1978, puis on a un protocole d'entente signé avec le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs pour justement gérer la faune sur le territoire.

780 Nous autres, notre mémoire ne se prononce pas sur tout le projet au complet. En fait, c'est plus par rapport à une inquiétude qu'on a eue à partir de l'automne dernier sur l'étude d'un contournement du lac Rouvray qui était supposé se faire par le nord, puis qui passe – en tout cas, on sait que l'étude regarde pour passer par le sud, donc ça traverserait directement notre territoire.

785 Pour nous autres, c'est des ouvertures béantes qu'on pourrait dire. On s'était fait proposer un petit peu au début par Arianne de peut-être installer des postes d'accueil. C'est pas quelque chose qui nous intéresse, parce que c'est très difficile à gérer. Il faut comprendre qu'il faut installer,

désinstaller à chaque printemps, chaque automne, ça fait qu'on leur a plutôt proposé d'augmenter de la patrouille, puis de nous aider aussi au niveau de l'accès routier.

790 Parce que ce qu'on craint, c'est que ça fait une grosse brèche dans le territoire du côté est et ouest, alors que les gens normalement accèdent par le sud.

Puis ce qu'on dit dans le mémoire, c'est qu'on a déjà eu des expériences déjà de justement la route par les monts Valin, celle qu'ils veulent "upgrader" pour la mettre numéro 1 hors normes...

795

PAR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous parlez de la route 200 ou la 251 ou la 253?

800

PAR M. ROBERT ROY :

Bien, R0200 qu'ils appellent, eux autres.

PAR LE COMMISSAIRE :

805

La 200, OK.

PAR M. ROBERT ROY :

810

C'est la 200. En fait, nous autres, la 200, elle vient rejoindre la 201 qui est ce qu'on appelle communément chez nous le bras Louis.

Quand la route L-200 était belle, parce qu'il y avait du camionnage forestier, puis que la route L-201 était moins attrayante, on perdait quatre cents (400) à six cents (600) passages de véhicules par saison.

815

Ce qu'on pense, c'est qu'avec une route comme ça qui nous traverse d'est en ouest, qui va donner un plus grand accès au territoire puis un beaucoup meilleur accès, on craint que nos postes d'accueil vont être plutôt délaissés pour justement – bien, les gens vont délaissier nos postes d'accueil, ça fait que pour nous autres, c'est risqué, parce qu'on n'a pas des budgets énormes, puis la moindre perte à nos budgets, on la ressent.

820

Ça fait que c'est ça. En fait, ce qu'on a demandé à Arianne, c'est aussi d'être consulté sur le tracé si jamais ils décidaient de passer par là.

825

On a eu des rencontres avec eux. Ce qu'ils nous disent, c'est qu'il n'y a rien de décidé, qu'ils présentaient présentement au BAPE le projet qui contourne le Rouvray par le nord, mais qu'aussi, ils vous annonceraient qu'il pourrait y avoir peut-être un tracé alternatif au sud du Rouvray. Ça fait que c'est à peu près ça.

830

Je vais vous lire la conclusion.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «L'Association...»)

835

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, 3^e ligne, «... serait retenu...»)

Pour nous autres, ce serait le scénario idéal. Puis c'est ce qu'on souhaite, en fait, qu'ils vont nous contourner par le nord.

840

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 4^e ligne, «Nous comprenons...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, 8^e ligne, «... sont réalistes...»)

845

Je parlais tantôt d'améliorations des deux (2) accès par le sud, et aussi d'augmenter la patrouille pour pouvoir mieux contrôler l'exploitation de la faune sur notre territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 8^e ligne, «... notre association...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, «... de tous.»)

850

Ce que je veux rajouter, c'est qu'on entend dire que la zec a proposé un tracé, puis que ce serait peut-être lui qui serait retenu par Ariane, l'Association n'a jamais proposé de tracé. On nous a rencontrés une première fois à l'automne 2014 pour nous dire qu'il y aurait peut-être un tracé qui pourrait se faire, on leur a dit que le tracé qu'ils faisaient n'était pas réaliste.

855

On a dit qu'à l'est du territoire, ils devraient plutôt baisser au sud, puis à l'ouest du territoire, ils devraient se remonter un peu au nord. Mais on n'est pas allé plus loin que ça dans les tracés. On les a rencontrés à l'hiver, puis ils nous ont toujours dit que l'ingénierie fine n'était pas prête, puis que ça servait à rien de discuter d'un tracé éventuel.

860

Ça, je tiens à le dire, parce qu'on entend dire par nos membres qu'on a proposé un tracé.

Ce serait tout.

865 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Advenant le cas que ce serait le tracé au sud, on vous a parlé de mettre des nouveaux postes d'accueil aux deux (2) extrémités, vous préférez avoir une patrouille qui serait augmentée, est-ce que ça, ça a été accepté d'Arianne Phosphate?

870 **PAR M. ROBERT ROY :**

875 Non. En fait, nous autres, quand on a eu vent du tracé, d'ailleurs on a reçu un courriel avec une carte, puis on a dit, qu'est-ce que c'est ça, on n'était pas au courant du tout, puis là, bien, on a demandé une rencontre avec les représentants d'Arianne.

880 Le représentant d'Arianne nous dit, écoutez, on le regarde, oui, mais inquiétez-vous pas, on va vous poser des postes d'accueil, on va payer pour l'opération. Là, j'ai dit, regarde, ça fonctionne pas comme ça, là, on veut vraiment vous parler.

885 Quand on les a rencontrés, on leur a dit que les postes d'accueil, on leur a expliqué c'était quoi la dynamique d'avoir un poste d'accueil en forêt, parce qu'on le sait, on en opère deux (2). C'est quand même beaucoup, on va dire en français, de «fittage».

885 Parce que c'est ça, on est loin de tout, là, puis on n'a pas d'électricité, on marche souvent à la génératrice, panneaux solaires, puis ça prend quand même du personnel là, puis il faut qu'il soit bien installé, puis il faut que ça ait de l'allure aussi.

890 Mais on a juste eu la proposition qu'ils seraient prêts à aller jusque-là s'ils nous contournaient. En fait, ce qu'on a compris, c'est que pour eux autres, c'est intéressant de sauver sur le temps de cycle qu'ils appellent. Ils disent qu'eux autres, il faut qu'ils garantissent que ce soit douze (12) heures maximum. Comme ça, ils sont certains de faire un aller-retour par jour.

895 Ça fait que nous autres, on calcule à peu près, selon les discussions qu'on a eues avec eux autres, c'est qu'ils sauveraient à peu près une heure en passant par là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

900 D'accord.

PAR M. ROBERT ROY :

À cent quatre-vingts piastres de l'heure (180 \$/h), ça fait quatre millions cinq cent mille (4 500 000 \$) par année.

905 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Locat.

910 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Une seule question, je pense que vous avez bien répondu aux autres. À la page 5, quand vous parlez de l'entretien de la route 253, la R0253, vous dites : «Un représentant d'Arianne Phosphate inc. qui assiste aux réunions du comité, a déjà fait connaître l'intention du promoteur de contribuer à son entretien», ça, vous avez une confirmation écrite de cet engagement-là?

915 **PAR M. ROBERT ROY :**

920 Bien, j'ai deux (2) confirmations écrites, mais j'ai pas emmené non plus les procès-verbaux du comité de la route Shipshaw. Nous autres, on fait partie du comité de la route Shipshaw. C'est un comité qui est chapeauté par la MRC du Fjord, puis c'est pour assurer justement l'entretien de la route L-253.

925 Il y a un représentant, monsieur Dany St-Pierre de Arianne Phosphate qui assistait à chacune des réunions du comité un bout de temps, puis il disait qu'il allait s'impliquer. Les 14 et 15 avril 2014, on a eu une invitation d'Arianne Phosphate qui était réservée aux industriels, on va dire, aussi aux intervenants commerciaux du secteur, puis là-dessus, à la fin, au bas de la page, ils parlent de l'entretien de la route L-200 et de la route L-253, qu'ils allaient s'impliquer.

930 Ils en font aussi mention dans le document qui est l'annexe B sur le transport à la page 5-23 et 5-24.

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, merci.

935 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie.

940 **PAR M. ROBERT ROY :**

Merci.

945

THÉRÈSE BÉLISLE

PAR LA PRÉSIDENTE :

Madame Thérèse Bélisle s'il vous plaît.

950

PAR Mme THÉRÈSE BÉLISLE :

J'ai demandé d'être debout pour que ma fille soit plus tranquille.

955

Mon nom, c'est Thérèse Bélisle, puis je suis avec ma fille de cinq mois et demi (5 ½), Isabeau Bélisle. Ça fait que c'est la relève de l'Anse à Pelletier. Avec d'autres bébés ici présents d'ailleurs.

960

Je vais m'en tenir à mon texte, pour pas trop déborder, puis éventuellement – je l'ai minuté, si je me presse pas, il dure dix-sept (17) minutes, ça fait que je vais essayer d'aller un peu plus vite! Vous allez peut-être avoir des gazouillis d'enfant dans l'enregistrement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

965

Étant donné que vous êtes debout, pouvez-vous vous assurer d'être en ligne avec le micro pour qu'on vous entende bien? C'est ça, juste rester vis-à-vis.

PAR Mme THÉRÈSE BÉLISLE :

970

C'est bon. Puis la caméra est supposée d'être ajustée, parfait.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Au moment...»)

975

FIN DE LA LECTURE (Page 1, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, «... comme une ressource.»)

Je devrais me tourner plus vers d'autres personnes en disant ça!

980

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, «Là est fondamentalement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 12^e ligne, «... selon mes informations...»)

985 Qui sont peut-être pas actuelles ou actualisées, il faudrait vérifier.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 12^e ligne, «... l'équipe était...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 7^e ligne, «... à la ronde.»)

990

D'ailleurs aujourd'hui, le bateau du port de Grande-Anse était dans ma cour, parce que l'air est tellement humide que moi, là, j'étais dans ma chambre, la fenêtre ouverte grand de même, puis j'entendais brrr-brrr-brrr, ça enterrait le bruit des oiseaux. Puis pourtant, il est de l'autre bord du Saguenay, puis je ne suis même pas sur la rive du Saguenay, moi, je suis plus loin en haut. Ça fait que le son, monsieur, il voyage! Vous viendrez chez nous.

995

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 7^e ligne, «Vivre en forêt...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, «... irrémédiablement affectées.»)

1000

C'est encore la sempiternelle lutte entre le capitalisme sauvage et les valeurs sociales et environnementales. Je trouve ça navrant.

1005

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La mine...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernière ligne, «... au ministre.»)

PAR LA PRÉSIDENTE :

1010

Merci madame Bélisle. Si vous voulez rester, on peut vous poser une (1) ou deux (2) questions.

1015

Vous parlez d'un deuxième pont, est-ce que vous pour vous, c'est une insécurité d'avoir seulement un pont qui traverse le Saguenay?

PAR Mme THÉRÈSE BÉLISLE :

1020

Avec les hormones de grossesse et d'allaitement, j'ai perdu la notion du temps, je sais pas si c'est l'hiver passé, je pense que c'est voilà deux (2) hivers, il y a eu un gros accident sur le pont Dubuc.

Il y avait des réparations, puis il y a eu une explosion, ça a poigné en feu, puis toute la structure était ébranlée, c'était vraiment pas sécuritaire de passer là. Ça a fermé, je pense, deux (2)

1025 semaines. Il faudrait vérifier le délai, là, je me souviens plus exactement. Ça a paralysé toute la ville.

Oui, Ville Saguenay s'est organisée pour mettre des transports en commun et compagnie, mais à moins trente-cinq (-35 °C) en plein hiver, traverser le pont, il vente, l'armée a été obligée de
1030 mettre des tentes pour pas que les piétons congèlent entre les deux (2) rives.

Puis je veux dire, du côté nord, on était complètement isolé.

Puis au niveau économique, moi, c'est sûr que j'ai mon entreprise privée, puis j'ai dû tout
1035 annuler mes rendez-vous, parce que ça ne passait plus partout. Il fallait aller passer par le pont de Shipshaw, mais c'est un détour épouvantable, puis là, il y avait un bouchon terrible, ça avait pas d'allure.

Puis ça fait des années que c'est réclamé, un deuxième pont, OK, mais c'est sûr que c'est
1040 des sous, puis c'est bien de la paperasse, mais à ce moment-là, on s'est rendu compte que, ouais, peut-être que ça aurait été pratique.

Puis aussi, c'est parce que aux heures de pointe, pratique, puis là, je dis pratique et
1045 sécuritaire, parce que là, c'est sûr que les ambulances pouvaient passer, mais tu sais, à un moment donné, au niveau d'une sécurité publique, c'est peut-être un petit manque, OK.

Après ça, aux heures de pointe, le matin et le soir, le pont Dubuc est tout le temps bouché,
1050 puis les accès sont mal pensés. Il y a une ingénierie qui a été faite un peu je sais pas comment, ça fait des années, puis quand on rentre, c'est pas sécuritaire, les bretelles d'accès.

Ça fait que c'est sûr qu'un nouveau pont, ça désengorgerait celui-là, ça amènerait une
1055 sécurité publique. Bien c'est ça, ça fait des années qu'il y a des gens qui militent pour ça.

Puis moi, je me dis que tant qu'à faire un projet, pourquoi ne pas concerter au niveau
1060 régional comment qu'on pourrait le faire mieux pour que ce soit encore plus exponentiel puis que ça serve à tout le monde.

Puis le tracé que l'Anse à Pelletier a proposé, moi, j'ai pas travaillé personnellement dessus,
1065 mais c'était notre comité qui l'a fait, puis c'était sur des routes déjà existantes, puis, je veux dire, ça dérangeait pas le monde tant que ça, là. Tu sais, je veux dire, on passait par des bretelles qui étaient déjà prévues dans des plans que c'est pas nous autres qui a inventés.

Ça fait que j'imagine que dans le dossier que Martin Perron, notre président, vous a déposé,
il y a sûrement des documents là-dessus. Je peux pas m'avancer.

1065 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous parlez que vous aimeriez que le promoteur propose un projet innovateur, vous faites allusion à un projet qui inclurait un pont?

1070 **PAR Mme THÉRÈSE BÉLISLE :**

Bien, oui, un projet, en fait, qui serait créatif. Au lieu de tout le temps, comme juste aller en ligne droite, on pourrait tu regarder un petit peu à côté, puis peut-être prendre un peu plus de temps, puis peut-être qu'il y aurait un petit peu moins de profits pour les investisseurs, puis ce serait pas grave, parce qu'ils sont sûrement plus riches que moi de toute façon, leur hypothèque est sûrement payée!

1075

Ça fait que tu sais, à un moment donné, là, on pourrait tu juste comme, tu sais, il y avait des Autochtones hier qui ont parlé hier, ils parlaient de ça. Une vision plus circulaire que linéaire du monde, pour englober les choses, les gens, l'environnement, au lieu de tout le temps juste vouloir se rendre en ligne droite, puis juste penser à sa poche. Excusez, je suis pas très littéraire en parlant, mais ça vient du cœur.

1080

PAR LA PRÉSIDENTE :

1085

Vous avez parlé aussi du bruit. Est-ce que vous croyez, de chez vous, que vous allez entendre les camions?

PAR Mme THÉRÈSE BÉLISLE :

1090

Je le sais pas si je vais entendre les camions. Ça va dépendre s'ils sont de l'autre bord d'une montagne.

1095

Mais c'est sûr – ça, je peux pas, de chez moi, mais de la plage, d'après moi, on va les entendre. De chez moi, je le sais pas.

Mais c'est clair que je vais entendre le bateau, les compresseurs, puis c'est clair que je vais recevoir toute la poussière, parce que le vent tourne à travers les montagnes, puis on l'a dans la face chez nous; même si c'est pas supposé d'être sur le sens du vent dominant, on l'a pareil.

1100

Ça fait que c'est sûr que je vais entendre le port, les bateaux. Je vais voir les lumières, c'est certain.

1105 Puis la plage, je sais pas si je vais avoir le goût encore d'aller me baigner, parce que je sais pas si c'est encore une pratique courante, les eaux de ballast, de vider ça, mais moi, ça me tente pas que ma fille se baigne dans les crevettes de Malaisie, je sais pas quoi. Ça me tente pas, là. Je trouve que c'est une pollution énorme.

1110 Puis je veux dire, j'irai pas me baigner là si c'est hyperpollué. Le Saguenay, c'est quand même pas si pire, depuis le déluge, parce que tout le déluge a comme «capé» toutes les affaires avec de la sédimentation.

1115 Mais là, si on en rajoute, puis si on brasse en construisant, ça va tout être remis en circulation.

Puis tant qu'à parler de la pollution, là, s'il y avait un déversement du gaz naturel liquéfié, il s'en irait direct dans la rivière Pelletier, puis oublie ça, nous autres, on n'a plus de vie. Je veux dire, c'est direct sur notre plage. Moi, j'irai pas me baigner dans le gaz naturel!

1120 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Locat.

1125 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Peut-être une (1) ou deux (2) petites questions.

1130 Est-ce que la compagnie Ariane Phosphate est venue faire un tour dans votre secteur pour évaluer un peu les problématiques associées au bruit, aux poussières et avoir vos commentaires?

PAR Mme THÉRÈSE BÉLISLE :

1135 À ma connaissance, je peux pas parler pour eux autres, je sais pas s'ils sont venus sur le terrain.

Nous autres, moi, ce que j'ai entendu aux premières audiences, c'est que c'était des modélisations par ordinateur au niveau du bruit, des vents et tout ça. Puis j'ai vu aussi des images où on présentait, vue où genre on va voir le bateau, mais c'est tout par ordinateur. C'est pas des vraies photos, là.

1140 Ça fait qu'ils n'avaient même pas l'autre rive de l'autre bord. On aurait dit que c'était l'océan. Ça fait que ça a pas rapport, leurs petites images.

1145 Ça fait que je le sais pas s'ils sont venus sur le terrain comme tel. Parce que c'est tout privé. J'imagine que s'ils sont venus sur le terrain, ils ont dû demander des autorisations pour circuler, parce que tout est privé.

PAR LE COMMISSAIRE :

1150 Quand vous parlez de la proximité de la plage du site, c'est à quelle distance? Quand vous dites à quelques pas, mais ça dépend un peu des pas de chacun, mais c'est à quelle distance finalement, vous parlez du port à ce moment-là, c'est à quelle distance?

PAR Mme THÉRÈSE BÉLISLE :

1155 Là, il faudrait regarder sur une carte, monsieur. Là, moi, je suis dans les couches, je le sais pas! Il faudrait prendre son petit compas puis regarder.

PAR LE COMMISSAIRE :

1160 On a dit par exemple que la maison la plus proche est à deux kilomètres (2 km) du port.

PAR Mme THÉRÈSE BÉLISLE :

1165 Oui, mais là, la maison qui est à deux kilomètres (2 km) est à peu près à un kilomètre (1 km) de la plage, ou même moins, à l'œil de même, là.

Ça fait que d'après moi, c'est à deux et demi-trois (2 ½ km-3 km) de la plage, mais ça, c'est une plage, mais il y en a plusieurs.

1170 Puis comme je vous ai dit, c'est parce que, monsieur, moi, je viens de Chicoutimi, OK. J'ai tout le temps resté en ville, puis quand je suis arrivée à l'Anse à Pelletier, j'ai eu un choc culturel. Parce que vivre dans le bois, c'est pas comme vivre dans un quartier.

1175 Puis c'est sûr, je sais pas votre background à vous, mais je veux dire, c'est sûr que pour du monde qui a jamais vécu dans le bois à l'année, c'est dur de s'imaginer que, bien, tu sais, c'est à trois kilomètres (3 km), c'est loin, non! C'est à côté de chez nous. On entend tout, on le voit.

1180 La nuit chez nous, monsieur, quand je me promène que je vais aux toilettes, je vois même pas ma main tellement qu'il fait noir. On vit dans le bois!

S'ils mettent des lumières toute la nuit, c'est clair que ça vient briser quelque chose, là.

1185 Venez passer une semaine chez nous, vous allez voir tellement que c'est tranquille, puis qu'on entend les oiseaux à deux heures et demie-trois heures (2 h ½-3 h). C'est une autre réalité complètement.

On peut pas évaluer avec notre mentalité d'urbain une réalité forestière.

1190 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1195 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1200

JIMMY SIMÉON

PAR LA PRÉSIDENTE :

1205 Je vais prendre une autre présentation et après ça, nous ferons une petite pause. Monsieur Jimmy Siméon.

PAR M. JIMMY SIMÉON :

1210 Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonjour monsieur Siméon.

1215 **PAR M. JIMMY SIMÉON :**

LECTURE DU MÉMOIRE

1220 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1225 Merci beaucoup. Vous dites dans votre mémoire que plusieurs impacts négatifs vous rendraient difficile la pratique de vos activités traditionnelles. En quoi consistent vos activités traditionnelles, celles qui seraient impactées?

PAR M. JIMMY SIMÉON :

1230 Bien, d'un point de vue général, je dirais que l'activité traditionnelle, c'est de se rendre en territoire puis de passer du temps là en famille. Ça, c'est la première activité traditionnelle qui englobe toutes les autres.

1235 Ensuite, que ce soit la cueillette de petits fruits, la cueillette de plantes, la chasse, la pêche bien sûr, que ce soit la cueillette d'écorces pour faire de l'artisanat, que ce soit des promenades en canot ou des promenades avec les enfants en forêt. Donc tout ça, c'est des choses qui étaient pratiquées autrefois, qu'on ne pratique plus à la vie en ville ou à la réserve nécessairement.

Donc quand on retourne en territoire, c'est vraiment pour pratiquer ce type d'activités là.

1240 Puis c'est tout je dirais le cœur d'aller en territoire. Si on peut pas pratiquer ces activités-là, bien, on n'a plus vraiment d'intérêt à se rendre en territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1245 Donc c'est autre chose que la chasse et la pêche pour la subsistance?

PAR M. JIMMY SIMÉON :

1250 Oui, tout à fait, tout à fait. Puis comme Nicole Huybens l'a répertorié dans son étude, elle a consulté beaucoup d'occupants du territoire, puis ils décrivent bien tout ce que ça peut représenter aller sur le territoire au niveau des activités traditionnelles.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1255 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE :

1260 Donc vos activités traditionnelles, est-ce que c'est très régulièrement pratiqué chez vous? C'est quoi le niveau de pratique de ces activités-là?

PAR M. JIMMY SIMÉON :

Si vous parlez chez nous, vous parlez à l'intérieur de ma famille?

1265 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Bien, disons en général chez les gens comme vous, quand on parle de pratique d'activités traditionnelles, est-ce que c'est fréquent?

1270 **PAR M. JIMMY SIMÉON :**

Bien oui, c'est quelque chose qui est revenu, je dirais, encore beaucoup plus, parce que ça a été, je dirais, mis de côté pendant plusieurs années avec la vie sur la réserve, puis la vie moderne, puis il y a eu une certaine transition.

1275

Maintenant, on a mis des institutions, je vous dirais, plus des mécanismes en place au sein du Conseil de bande pour permettre une meilleure pratique de ces activités-là, une meilleure gestion, une meilleure accessibilité au territoire. Donc il y a des activités qui sont organisées autant au sein de la communauté que sur nos terres ancestrales pour la pratique de ces activités-là.

1280

Donc c'est très très très régulier, oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

1285

Pour votre perception sur les impacts sur le territoire, sur le fait qu'on vient modifier le territoire par l'activité minière, pour le site de la mine, si un programme de restauration dans ce cas-ci impliquait de retourner les débris et les déchets dans la fosse, est-ce que ça rendrait le projet plus acceptable pour vous?

1290

PAR M. JIMMY SIMÉON :

Vous voulez dire suite à la fin du projet?

PAR LE COMMISSAIRE :

1295

Bien effectivement, on extrait, donc on creuse une fosse, on met les stériles à quelque part, on met les résidus en quelque part, donc quelqu'un peut poser la question, si on ramenait ça dans le trou, il va peut-être en rester quand même, mais pour vous, est-ce que c'est le genre de compensation ou de considération qui rendrait le projet plus acceptable ou si ça changerait pas grand-chose?

1300

PAR M. JIMMY SIMÉON :

1305 Je pense que c'est le minimum, d'essayer de remettre ça, je dirais, praticable au moins au niveau de l'appréciation du paysage, qu'on puisse au moins retourner sur le site à la fin des opérations.

1310 Mais ça répare pas tout évidemment. La rupture qui est créée le temps des opérations, ce temps-là – comme nous, suite à la construction du barrage Péribonka, on n'a pas encore réussi à construire un camp familial comme on avait à l'époque, puis ça fait déjà presque dix (10) ans.

Donc il y a une rupture qui a été créée, qui est très très très difficile à refaire.

PAR LE COMMISSAIRE :

1315 Mais vous parlez de Péribonka, c'est un peu en dehors du projet ici, mais il n'y a pas eu des mesures d'accompagnement à la suite de la construction pour vous aider ou pour restaurer certains environnements selon un peu votre intérêt?

PAR M. JIMMY SIMÉON :

1320 Oui, il y a certaines mesures. C'est le Conseil de bande via, je dirais, pas leur politique d'occupation du territoire, mais via leur rôle comme responsables de l'occupation du territoire, eux, ils ont certaines mesures en place pour aider les familles, aider ceux qui veulent aller en territoire, à l'occuper.

1325 Toutefois, c'est au sein de la famille que ça se complique beaucoup plus. Vous savez, quand on a un camp qui est là depuis une trentaine d'années, sinon plus, on a l'habitude, on a la routine d'y aller plusieurs fois par année, donc c'est pas complexe, l'organisation, mais toutefois, lorsque ça arrive, on doit recommencer à zéro, c'est une toute autre organisation.

1330 C'est le repérage d'un nouveau site de camp. C'est d'apporter les matériaux. C'est de savoir comment on va construire le camp, qui va participer. Donc tout ça, on a beau avoir, peu importe l'accompagnement qu'on a, c'est au sein de la famille que ça se passe, puis c'est très compliqué à refaire.

1335 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

1340

PAR M. JIMMY SIMÉON :

Merci.

1345

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors nous allons faire une pause et nous serons de retour à trois heures moins quart (3 h - $\frac{1}{4}$).

1350

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1355

**REPRISE DE LA SÉANCE
GUY DELISLE**

PAR LA PRÉSIDENTE :

1360

J'appelle monsieur Guy Delisle pour le lac Osman.

PAR M. GUY DELISLE :

1365

Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonjour monsieur Delisle.

1370

PAR M. GUY DELISLE :

C'est ça, moi, j'habite au lac Osman qui est comme à huit kilomètres (8 km) d'ici sur la route 172 vers Sainte-Rose-du-Nord. Puis on est peut-être vingt-cinq (25) résidents, pas mal tous permanents, sur le bord de la route régionale à ce lac-là.

1375

Puis c'est un endroit très agréable et tout ça, mais on a beaucoup de bruit avec la route, parce que le long de la route, il y a le lac d'un côté, la montagne de l'autre côté, puis une côte qui donne vers le lac, où vous voyez sur le plan, puis on entend beaucoup les camions, les motos. Ça fait que le bruit est comme assez présent, les freins Jacob, puis les Harley, puis ils rajoutent des motos, puis on entend tout ça.

1380

Là, pendant quelques années, il y a eu la construction de la Romaine, le Plan Nord où ils emmenaient beaucoup de roulottes, ils passaient des milliers de roulottes. On s'est pas parlé de l'été, on pouvait pas, il y avait trop de bruit.

1385

Ça fait que là, s'il y a beaucoup plus de trafic, beaucoup plus de circulation pour aller jusqu'au port, c'est clair que s'il y a plus de camions, plus d'autos, plus de tout, on va les entendre.

1390

Puis depuis plusieurs années, on fait comme regarder pour avoir un mur coupe-son en saule. C'est comme deux (2) palissades de saule, environ trois mètres (3 m) de haut. Bien ici au Lac-Saint-Jean, Nutrinor fait pousser les pieds de saule qui poussent sur trois mètres (3 m), ils coupent, ils les congèlent.

1395 Ça fait qu'on peut acheter ça comme des petits arbres, on fait deux (2) palissades, deux pieds (2 pi) entre les deux (2), on remplit ça de terre, sur deux mètres (2 m) de haut, puis ça fait un mur végétal en quelques années. Il y en a à Montréal, bien à Sainte-Rose de Laval, il y en a à Saint-Bruno.

1400 Puis les gens de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord savent comment faire, ils sont avec Nutrinor. Ça fait que c'est pas si compliqué, c'est pas si coûteux, puis s'il y a beaucoup plus de trafic, puis même, en tout cas, moi, je voulais le faire, juste mon bout sur mon terrain, parce que j'ai un terrain sur le bord de la route régionale, que j'ai pas le droit de construire dessus, c'est juste un terrain pour que le son arrive, là.

1405 Ça fait que même si le son aurait passé au côté, moi, j'étais prêt à le faire pour qu'un jour, il y en ait un bout qui se rajoute, un bout, un bout, puis que finalement, que ce soit calme sur le lac.

C'est tout.

1410 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Le lac Osman, c'est à Saint-Fulgence?

1415 **PAR M. GUY DELISLE :**

Oui, ça fait partie de Saint-Fulgence.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1420 Est-ce que vous avez approché votre municipalité pour les informer de votre problème de bruit? Parce que je ne crois pas que le projet d'Arianne Phosphate va amener plus de camionnage sur la 172 à cet endroit-là.

1425 Alors si vous vivez déjà des problèmes de bruit, il y aurait lieu de parler avec votre municipalité, la MRC, puis proposer votre solution.

PAR M. GUY DELISLE :

1430 Oui. Mais cependant, c'est que le long de la route, ça appartient au ministère des Transports. Là, il y a des poteaux d'Hydro-Québec, il y a des poteaux de Bell, ça fait que ça fait beaucoup de monde pour que je m'entende avec le ministère des Transports, avec Bell, avec Hydro, puis que je creuse dans leur terrain, puis que je fasse un mur là dans une zone où j'ai même pas le droit de creuser, parce qu'il y a des quenouilles!

Ça fait que ça va prendre deux cents (200) ans!

1435

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je comprends, mais vous êtes peut-être pas à la bonne place ici, monsieur, pour présenter cette problématique, puisque la 172, il n'y aura pas plus de circulation nécessairement par rapport au projet de la mine.

1440

Et là, on regarde les impacts, qu'est-ce que va amener, les problèmes supplémentaires qu'amènerait la mine.

1445

Je vous recommande fortement d'aller parler avec votre municipalité qui pourra vous aider à aller au ministère des Transports, vous accompagner là-dedans.

PAR M. GUY DELISLE :

1450

Mais s'il y a, je sais pas combien de travailleurs, qui vont travailler au port, à la construction, ils vont emmener du matériel, je suppose, pour le construire, ce port-là, ça viendra pas en hélicoptère, ça va passer par la route? C'est pas un impact, ça, là?

PAR LA PRÉSIDENTE :

1455

Bien, il y a de la circulation pour descendre le minerai, on a le tracé. La construction pour le port, bien, comme on vous a dit, c'est un autre projet qui va être étudié en soi, ses impacts.

PAR M. GUY DELISLE :

1460

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1465

Alors ce sera une autre possibilité pour vous, si vous croyez à ce moment-là d'être impacté.

PAR M. GUY DELISLE :

1470

OK. Puis est-ce qu'il va y avoir des audiences publiques aussi si le port se construit?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Il faudrait que vous suiviez le site pour le port.

PAR M. GUY DELISLE :

1475

Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1480

Merci.

PAR M. GUY DELISLE :

1485

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre intervention.

1490

MARTIN FILLION

PAR LA PRÉSIDENTE :

1495

Martin Fillion s'il vous plaît.

Alors la parole est à vous, monsieur Fillion.

1500

PAR M. MARTIN FILLION :

Bonjour. Madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

1505

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «J'aimerais revenir...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... les raisons suivantes :»)

Alors on va se fier sur le tableau pour bien comprendre la situation.

1510

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il y a un gisement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... ce minerai.»)

1515 Alors si on regarde sur la carte, on pourra pas prendre le gisement du lac Dissimieux puis aller le sortir par la route d'Arianne Phosphate. Il faudrait remonter vers le nord, alors qu'on est seulement à cent quarante kilomètres (140 km) de Forestville.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Il y a un gisement...»)

1520 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, «... le lac Dissimieux.»)**

1525 Selon les experts, ce gisement est très très prometteur. Puis ce minerai-là pourrait aussi passer par la route empruntée par Saint-Fulgence, mais pourquoi traverser les monts Valin quand on peut les éviter!

Troisièmement, l'industrie forestière qui se prépare à faire des coupes dans la zone au nord du réservoir Pipmuacan, un petit peu plus bas que le lac à Paul, un petit peu plus à l'est!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... a déjà construit...»)

1530

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... au lac à Paul.»)

J'ai une deuxième carte. Toujours est-il que c'est la portion en rouge sur la carte qui est ici.

1535 En fait, le secteur où on se prépare à exploiter la forêt, c'est celui-là, puis les deux (2) chemins qui sont là, c'est la section en rouge qu'on voyait sur la carte de tantôt.

Celui en noir, c'est le tracé proposé par Forestville pour raccourcir la route qui existe déjà en haut, qui est en rouge, mais ça raccourcit le trajet de vingt-deux kilomètres (22 km).

1540

En tout cas, c'est une zone qui, de toute façon, va être exploitée par les compagnies forestières. Il va sûrement y avoir des chemins qui vont être construits latéralement aux routes principales.

1545 Ça fait que tant qu'à faire quelque chose dans ce secteur-là, ce serait peut-être bon de penser – au pire aller, on peut en fermer une, comme par exemple celle qui existe déjà, la reboiser, construire la route qui est en noir plus bas, OK, puis ça enlèverait une barrière anthropique pour les caribous forestiers en même temps qui était une source de conflit ou qui est toujours une source de conflit.

1550

PAR LA PRÉSIDENTE :

Avant que vous enleviez votre carte, la route en rouge, elle existe?

PAR M. MARTIN FILLION :

1555

Elle existe déjà, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1560

Et la route grasse un peu plus bas, elle serait à construire?

PAR M. MARTIN FILLION :

1565

C'est un projet présenté par la Ville de Forestville, parce que la minière Ariane Phosphate s'était plainte que ça faisait vingt-deux kilomètres (22 km) de plus, puis qu'ils étaient très serrés dans leur budget, ça fait qu'ils ont proposé un tracé avec des dénivellations quand même peu prononcées, parce que c'est proche du lac en même temps, puis vingt-deux kilomètres (22 km) plus courte.

1570

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

PAR M. MARTIN FILLION :

1575

Je suis rendu à quatrièmement, en restant toujours dans l'optique que j'opte pour le trajet de Forestville, OK!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «L'altitude...»)

1580

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... de 120 tonnes.»)

1585

Ça permet de rentrer dans le temps, si on diminue le temps de transport, c'était un autre irritant pour Ariane Phosphate. Ça permet de rentrer dans le temps d'un cycle de douze (12) heures, parce que ça va prendre moins de temps, même si la distance est plus longue, les pentes à monter surtout sont beaucoup moins prononcées, moins nombreuses, puis les altitudes absolues sont moins élevées aussi.

1590

J'ai pris une petite note en passant, parce qu'hier, j'ai entendu des commentaires à propos des bruits, OK. Je sais pas si on a déjà fait une étude sur la différence entre un camion de bois, qui transporte du bois; il n'a pas de boîte, finalement, c'est seulement des piquets, des poteaux, quand il est chargé, on entend seulement le bruit du moteur du camion.

1595 Puis des camions à boîtes, comme celles d'Arianne Phosphate, quand le camion est chargé, on entend le moteur, c'est correct, mais quand le camion est vide, ce sont des boîtes fermées, des boîtes énormes en passant, qui contiennent une quantité de cent vingt tonnes (120 t), ça fait que dans la planche à laver, ça devient des tambours, des caisses de résonance.

1600 Ça fait que ça va tambouriner sur deux cent quarante kilomètres (240 km) de long, ça va être beau à entendre, en passant, là! Parce que j'ai pas entendu personne se prononcer sur la différence de bruit entre les deux (2), puis une boîte vide, ça fait beaucoup plus de bruit qu'une boîte pleine.

Maintenant, je suis rendu à cinquièmement, ça va jusqu'à 11, ce sera pas long!

1605 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il y a déjà...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... sont libres de glace.»)

1610 On a emmené un argument de brassage des sédiments, parce qu'il va falloir faire un peu possiblement de dragage, mais par contre, c'est un site qui a été utilisé pendant des décennies pour le transport du bois par des barges puis des remorqueurs. Alors la profondeur étant très faible, bien, c'est sûr que les hélices des remorqueurs ont énormément brassé des sédiments dans ce secteur-là.

1615 Ça fait que le fait de faire du dragage, ça n'aura pas un impact si considérable que ça, compte tenu de ce qui s'est déjà passé auparavant.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La route maritime...»)

1620 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 5^e paragraphe, 2^e ligne, «... sur 25 ans.»)**

1625 En fait, il y a une petite erreur dans mes chiffres, c'est également cinq cent mille kilomètres (500 000 km), parce que quand un brise-glace accompagne un bateau, il vient le conduire et ensuite, il retourne. Puis quand le bateau est plein, il faut qu'il revienne le chercher, donc ça lui fait deux (2) aller-retour par voyage. Donc ça fait quatre (4) fois la distance de quatre-vingt-dix kilomètres (90 km), c'est équivalent à ce que le vraquier ferait à partir de Forestville.

1630 Alors ça fait cinq cent mille kilomètres (500 000 km) également pour les brise-glace. Même chose, cent (100) fois la traversée de l'océan Atlantique.

Puis cette distance-là pourrait facilement être doublée, parce que les brise-glace, quand on les demande en renfort, ils ne sont pas nécessairement à l'embouchure du Saguenay. La plupart

1635 du temps, ils sont à l'Isle-aux-Coudres, ils sont à Québec, parce qu'ils se tiennent dans les zones du fleuve où c'est plus serré, puis que leur présence est plus importante, en tout cas est aussi importante.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 6^e paragraphe, 1^{re} ligne, «On évite les coûts...»)

1640 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 8^e paragraphe, point 10, fin de la ligne, «... de calibre majeur.»)**

Je sais pas combien ça coûte un viaduc, j'ai pas de données là-dessus, mais à voir aller le gouvernement du Québec quand on lui parle de construire des viaducs, je pense que ça doit coûter un bras probablement.

1645 Numéro 11!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «On évite...»)

1650 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... par Forestville.»)**

Je connais pas l'acceptabilité sociale de ce milieu-là, j'ai entendu dire que c'était moins contesté que, en tout cas, que Saint-Fulgence.

1655 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Il est donc...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 3^e ligne, «... la satisfaction...»)

La satisfaction d'investisseurs!

1660 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 3^e ligne, «... des besoins...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernière ligne)

PAR LA PRÉSIDENTE :

1665 Merci monsieur Fillion. Vous avez sans doute une bonne connaissance du territoire?

PAR M. MARTIN FILLION :

1670 Plus ou moins. En fait, je connaissais plus le secteur sud, puis le réservoir Pipmuacan, parce que dans mes années plus jeunes, je travaillais sur un remorqueur sur le réservoir Pipmuacan, mais pour dire que je connais le territoire forestier au nord de ça, pas vraiment.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1675 Est-ce que vous êtes conscient de présence de caribous dans le secteur?

PAR M. MARTIN FILLION :

1680 Oui, c'est quelque chose, en fait, que je suis conscient, puis que je pense qu'il faudrait protéger aussi.

C'est pour ça que je disais tantôt que les deux (2) routes au nord, celles qui sont sur l'écran, ça fait beaucoup, là. Je pense qu'on appelle ça des barrières anthropiques, si je me trompe pas.

1685 C'est pour ça que moi, ce que je suggérais, c'est que si on construit une nouvelle route sur le bord du lac, qui serait en pente dans un relief moins prononcé, ça faciliterait d'abord le transport par camion, puis de toute façon, on va y faire l'exploitation forestière, il va en construire des chemins, il va y en avoir partout. Les compagnies forestières, quand elles vont quelque part, vous savez comment ça fonctionne!

1690 Puis celle d'en haut, la rouge, bien moi, je la reboiserais. Pourquoi pas reboiser la route? Ça fait qu'il y en aurait une de toute façon. Puis reboiser une route, ça doit pas coûter quand même si cher que ça.

1695 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc à vos yeux, s'il y avait cette alternative-là pour cette section que vous présentez ici à l'écran, le tracé vers Forestville deviendrait souhaitable?

1700 **PAR M. MARTIN FILLION :**

Deviendrait souhaitable, parce que ça permettrait de réunir, de faire évacuer tout ce minerai-là – ça permettrait d'évacuer tout ce matériel-là par Forestville, OK.

1705 Il y a des petits désagréments pour le lac à Paul, que lui est quand même à peut-être dix-quinze kilomètres (10 km-15 km), pour aller rejoindre la route qui passe par la déviation de la rivière Manouane, mais après ça, ça avantage tout le monde. Parce qu'on a le terrain qui est moins accidenté, en pente relativement régulière jusqu'au fleuve.

1710 On ne traverse pas les monts Valin où il y a des impacts environnementaux énormes.

1715 La route, à partir de Forestville jusqu'à Labrieville, Labrieville, si vous partez de Forestville sur la carte et vous montez jusqu'au lac Catherine, juste avant de prendre l'embranchement du lac Catherine, il y a un petit quelque chose, là, c'est un village qu'il y a là. Ça s'appelle Labrieville, OK.

Alors la route se rend jusque-là. Puis ça se continue jusqu'au nord, jusqu'au point rouge où c'est une route de catégorie, si je me trompe pas, de catégorie 1. Il y a sûrement besoin de mise à niveau aussi, là, mais quand même. La route est présente.

1720 Puis ça permet de regrouper tout ça, puis ça permet de réfléchir aussi. Parce que, je veux dire, on va tu construire un site, une usine de concentration au lac à Paul, on va tu en construire une au lac Lisette, on va tu en construire une au lac Dissimieux, au lac Catherine, qu'est-ce qu'on va faire avec ça? Il y a une compagnie qui a suggéré, celle qui s'occupe du lac Dissimieux, puis une compagnie d'ingénierie sérieuse, là, que le meilleur moyen de sortir leur minerai, c'était par un minéroduct.

1725 Si jamais ça se faisait jusque-là, imaginez qu'on pourrait peut-être penser de construire des minéroducts, de centraliser tout le minerai là, puis de le traiter, puis après ça de l'évacuer à partir du lac Dissimieux. Ce serait peut-être une solution. Je sais pas, là, on parle, je suis pas un spécialiste de ça.

1730 Mais je veux dire, j'aimerais ça qu'on prenne le temps d'analyser, parce que des mines à gros volume, là, il y a quelqu'un qui a dit l'autre jour, quelqu'un d'Arianne Phosphate, il a dit : ils nous ont dit qu'on trouverait jamais de mine à gros volume par là, puis pourtant on en a trouvé une. 1735 Bien là, ils en ont trouvé une, ils en ont trouvé quelques-unes, quatre-cinq (4-5), mais il y en aura probablement pas d'autres. Ça fait que essayons de, je sais pas, moi, de sortir tout ça en causant le moins d'impacts négatifs possibles, puis à moindre coût possible aussi.

1740 Comme les déplacements des bateaux, c'est bien beau à dire, mais les brise-glaces, c'est nous autres qui les paient, les Canadiens, là. Puis à un moment donné, quand le GNL va s'installer le long de la rivière Saguenay, puis que BlackRock de Chibougamau va sortir leur minerai par la rivière Saguenay, ça va en prendre des brise-glaces. Ça veut tu dire qu'on va être obligé de se payer des brise-glaces encore? On n'a pas les moyens de tout se payer. On va essayer d'éviter ce qu'on peut éviter. Puis sans nécessairement froisser personne dans le développement de son entreprise. 1745

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1750

PAR LE COMMISSAIRE :

1755 Peut-être une question. Est-ce que vous avez eu des échanges ou communiqué avec le ministère des Ressources naturelles concernant les gisements potentiels ou vos sources d'information?

PAR M. MARTIN FILLION :

1760 Pas du tout. En fait, il y a peut-être d'autre chose à ajouter, mais j'ai fait ça personnellement en fouillant.

C'est parce que je voulais surtout faire faire une prise de conscience sur comment ça pouvait être présenté.

1765 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

PAR M. MARTIN FILLION :

1770 OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1775 Merci monsieur Fillion.

**REGROUPEMENT DES CHAMBRES DE COMMERCE
DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

1780

PAR LA PRÉSIDENTE :

1785 Le Regroupement des chambres de commerce du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec madame Kathleen Voyer, directrice générale. Bonjour.

PAR Mme KATHLEEN VOYER :

1790 Kathleen Voyer, directrice à la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est. Je représente le Regroupement des chambres de la région aujourd'hui en l'occurrence de mon président Dave Gosselin.

Ma collègue Marie-Josée Morency, directrice à la Chambre de commerce de Saguenay.

1795 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

PAR Mme KATHLEEN VOYER :

1800 Donc étant donné que je représente mon président, je vais m'en tenir au mémoire du Regroupement qui a été déposé le 21 mai dernier.

LECTURE DU MÉMOIRE

1805 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Vous avez des questions, monsieur Locat?

1810 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Peut-être. Peut-être une petite question suite à la présentation.

1815 D'après vous, est-ce qu'il y aurait quand même de l'intérêt pour la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Chambre de commerce, si la route était choisie vers Forestville?

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

1820 Bien évidemment, c'est une bonne question. On croit de toute façon que ça a été analysé, mais évidemment, moi, je suis la Chambre de commerce du Saguenay, j'ai tout intérêt à ce que le projet se passe sur mon territoire, en collaboration avec les cinq (5) autres chambres qui sont au lac.

1825 Donc c'est un grand potentiel, on a besoin de ça. Ça fait dix (10) ans qu'on n'a pas eu de projet structurant au Saguenay–Lac-Saint-Jean. On parle d'emplois de qualité et durables, on parle de diversité économique, on parle de deuxième et troisième transformations.

1830 Alors écoutez, j'en manque souvent, vous voyez que j'ai pas de note, je me suis jointe à ma collègue à la dernière minute, mais sachez qu'évidemment, on vise ce projet-là pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais quand vous comparez la capacité d'accueil en termes industriels ou...

1835 **PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :**

D'entreprises?

1840 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui c'est ça, la région de Forestville par rapport à celle du Saguenay, j'ai l'impression que celle du Saguenay avait quand même un certain leadership malgré tout, un partenariat, il n'y aurait pas quand même une portion d'activité que vous pourriez y entrevoir comme étant accessible pour les gens du Saguenay malgré tout?

1845 Autrement dit, la mine est toujours à une certaine distance, à peu près équivalente dans les deux (2) cas. Pour vous, si la route mène à Forestville, c'est un peu un ombilic important.

1850 **PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :**

Bien en fait, moi, je vais réitérer, je crois qu'ici vraiment, il y a un potentiel d'attractivité. Je sais pas si je comprends bien votre question.

1855 **PAR LE COMMISSAIRE :**

En fait, ce que je veux dire, bon, le fait que la route se rende à Forestville, est-ce que ça coupe cent pour cent (100 %) des activités potentielles en provenance du Saguenay–Lac-Saint-Jean?

1860 **PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :**

Pas du tout.

1865 **PAR LE COMMISSAIRE :**

OK. Ça demeure un potentiel pour vous quand même mais moins intéressant.

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

Beaucoup moins intéressant, on se comprend.

1870

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, merci.

1875

PAR LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie beaucoup.

1880

POURVOIRIE DU LAC DUHAMEL

PAR LA PRÉSIDENTE :

La Pourvoirie du lac Duhamel, monsieur Gilles Shooner.

1885

PAR M. GILLES SCHOONER :

Bonjour.

1890

PAR M. MICHEL TRUDEL :

Michel Trudel, copropriétaire.

1895

PAR M. ALI ASSANI :

Ali Assani, professeur d'université à l'Université du Québec à Trois-Rivières, spécialiste en environnement.

1900

PAR LA PRÉSIDENTE :

La parole est à vous.

1905

PAR M. GILLES SHOONER :

Merci madame Parent puis monsieur Locat de nous recevoir.

1910 En fait, le docteur Assani a rédigé un rapport, on vous l'a présenté par écrit, il est intitulé «Analyse des impacts potentiels des activités minières d'Arianne Phosphate dans le secteur de Pourvoirie lac Duhamel».

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Par rapport...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... la rivière Manouane.»)

1915 Excusez, par rapport au texte qu'on vous a soumis, je saute pas mal de paragraphes pour essayer de rester dans le temps.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 6^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Le lac Duhamel...»)

1920 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 5^e paragraphe, 3^e ligne, «... Réal Laporte.»)**

Maintenant président directeur général de SEBJ.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 5^e paragraphe, 3^e ligne, «... nous a fait une lettre...»)

1925 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, «... d'un point de vue environnemental.»)**

Merci.

1930 **PAR M. ALI ASSANI :**

1935 Merci beaucoup. Mon intervention portera sur trois (3) volets. Dans le premier volet, je vais faire une synthèse des trois (3) rapports que j'ai rédigés sur l'évolution des débits de la rivière Manouane et sur l'évolution de la population de la ouananiche dans le lac Duhamel.

Alors ces trois (3) rapports ont été rédigés à partir des données du ministère, du Centre d'expertise hydrique, et aussi des données de la Faune du ministère, concernant l'aspect faune.

1940 Alors je vais résumer les trois (3) rapports à quatre (4) conclusions majeures.

1945 La première conclusion majeure, c'est le fait que le débit de la rivière Manouane a diminué significativement après la construction du barrage de dérivation en 2003, et en particulier le débit minimum.

1950

Et deuxième conclusion majeure, c'est la fréquence et l'intensité de la sécheresse échohydrologique. On appelle la sécheresse échohydrologique, c'est lorsque les débits réservés écologiques ne sont plus atteints. Alors ce qu'on a observé, c'est que la fréquence et l'intensité de la sécheresse échohydrologique ont augmenté après la construction du barrage de dérivation en 2003.

1955

Et troisième conclusion majeure, c'est que la population, l'analyse statistique des données de pêche sur la population de la ouananiche a très bien démontré que la population de la ouananiche a diminué après la construction du barrage.

1960

Et ensuite, la quatrième conclusion majeure, c'est qu'on a établi une corrélation sur le plan statistique, une corrélation significative entre l'augmentation de la fréquence des débits réservés et disons de la sécheresse échohydrologique, et le déclin de la population de la ouananiche.

1965

Alors qu'est-ce qu'on va retenir de ce premier volet! C'est le fait que ces changements hydrologiques et biologiques introduits par la construction du barrage n'ont pas été pris en compte par Arianne Phosphate lors de l'élaboration de son mémoire sur les impacts environnementaux. Ça, c'est la première conclusion.

1970

Alors je passe directement au deuxième volet de mon exposé. Le deuxième volet va démontrer que certaines activités de la mine Arianne Phosphate vont amplifier cette dégradation ou soit altération hydrologique. C'est par exemple le déboisement.

Donc lorsqu'on déboise dans un bassin versant, on réduit le débit minimum. Et c'est prouvé. Nous avons déjà publié plusieurs articles sur ce sujet qui démontrent clairement, lorsqu'on déboise dans un bassin versant, on diminue les débits minimums.

1975

Deuxième cause de la diminution de débits minimums, c'est l'imperméabilisation du sol. C'est-à-dire qu'on utilisera des machineries lourdes qui vont compacter le sol, diminuer l'infiltration et ainsi, favoriser le ruissellement. La diminution d'infiltration va entraîner une diminution de la quantité d'eau qui s'infiltré dans la nappe phréatique et, par conséquent, affecter les débits minimums.

1980

Parce que les débits minimums sont influencés par la nappe phréatique.

1985

Et enfin, il y a aussi le problème de prélèvement direct de la nappe phréatique, parce que l'eau, dans le cadre de l'exploitation minière, on va prélever directement de l'eau dans la nappe phréatique. Or, c'est l'eau de la nappe phréatique qui alimente les débits des rivières pendant la période d'étiage et par conséquent, les débits minimums seront affectés.

Et enfin, c'est la capacité de dilution de la rivière Manouane. Parce que les débits ont diminué, la rivière Manouane ne sera plus capable de diluer les polluants qui seront déversés dans la rivière.

1990 Donc qu'est-ce qu'on va retenir comme conclusion pour le deuxième volet, c'est que certaines activités qui seront entreprises dans le cadre de l'exploitation minière vont aggraver la situation qui est déjà précaire concernant les débits de la rivière Manouane et la population de la ouananiche.

1995 Et pour le troisième volet, je vais démontrer qu'il y a certains impacts potentiels qui vont affecter les débits et la population de la ouananiche qui n'ont pas été pris en compte.

2000 Commençons d'abord par l'analyse des impacts sur les débits réservés écologiques. Or, c'est une réglementation au Québec, quand on fait des travaux dans un bassin versant, il faut évaluer les impacts de ces travaux sur les débits réservés écologiques. Ce qui n'a pas été fait dans les rapports dans le mémoire de Arianne Phosphate, parce qu'il n'y a aucun chiffre sur les débits réservés; pourtant beaucoup d'affluents de la rivière Manouane et la rivière Manouane seront touchés, mais il n'y a aucune étude d'impact sur les débits réservés.

2005 Deuxième lacune, c'est le fait qu'on n'a pas tenu compte des impacts sur la stabilité des berges de la rivière Manouane, c'est-à-dire le principe d'érosion.

Il y aura beaucoup d'activités qui vont toucher les berges de la rivière Manouane mais dont les impacts n'ont pas été évalués. Donc c'est une lacune dans le mémoire.

2010 Et enfin, troisième lacune, c'est l'absence d'étude d'impact sur le réchauffement des eaux. Comme il y aura un déboisement de la zone qui sera soumise aux activités minières, donc on prévoit à peu près soixante-dix pour cent (70 %) de la disparition de la forêt, c'est-à-dire que les eaux des rivières et des rivières seront exposées au soleil, directement aux rayons solaires, ce qui va provoquer un réchauffement des eaux. Or ce réchauffement des eaux va affecter la population des poissons, parce que ce sont des poissons, comme on l'a mentionné, c'est une espèce de poissons d'eau froide.

2015 Et cette augmentation éventuellement de la température n'a pas été prise en compte dans le mémoire.

2020 Donc en se fondant sur l'ensemble de ces considérations, à titre d'expert en environnement, c'est que je considère que le mémoire n'est pas suffisamment complet pour être autorisé à exploiter la minière, parce qu'il y aura des conséquences négatives en particulier pour la pourvoirie du lac Duhamel qui se trouve en aval de la zone d'exploitation minière.

PAR M. MICHEL TRUDEL :

2030 Mon nom est Michel Trudel, je suis copropriétaire de la Pourvoirie du lac Duhamel. Suite aux propos du docteur Assani, si vous me permettez, dans un premier temps, j'aimerais m'adresser aux gestionnaires d'Arianne Phosphate.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2035 Vous pouvez avoir des points qui les considèrent, mais vous vous adressez à nous.

PAR M. MICHEL TRUDEL :

C'est ça.

2040 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

PAR M. MICHEL TRUDEL :

2045 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il tombait...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... qu'il engendre.»)

2050 Force nous est de reconnaître aujourd'hui la clairvoyance et la pertinence de la commission dans ses recommandations du rapport de 2001 sur la dérivation partielle de la rivière Manouane, puisque les craintes et appréhensions se trouvent fondées aujourd'hui.

2055 En effet, à l'époque, la commission recommandait le projet de dérivation de la rivière Manouane dans sa forme présentée par Hydro-Québec, parce que le débit écologique prévu était insuffisant pour garantir la survie de la ouananiche.

2060 Or, depuis 2003, nous assistons à une diminution dramatique de la population de la ouananiche. Nous vous référons à cet effet au rapport du docteur Assani qu'on a joint avec notre mémoire.

2065 La commission estimait aussi qu'Hydro-Québec devrait pas construire d'épi à l'exutoire du lac Duhamel sans préalablement étudier le régime sédimentaire du lac et avoir réévalué l'effet combiné de la dérivation et de l'épi sur la sédimentation.

2070 Cette recommandation n'a pas été suivie par le ministère de l'Environnement et Hydro-Québec, et depuis 2003, on subit un ensablement massif face aux installations de la pourvoirie qui a détruit en grande partie le paysage qu'on pouvait offrir à nos clients, réduit la facilité de navigation et a grandement augmenté la difficulté, et même à certains moments, empêche l'accès aux installations de la pourvoirie.

À cet effet encore, on vous réfère aux trois (3) rapports qu'on a déposés avec notre mémoire, celui du docteur Neuweiler, celui du docteur Roy, celui du docteur Assani.

2075 Le dossier de la rivière Manouane de 2002 dans notre cas n'est pas clos, puisque les conséquences environnementales de ce projet rendent aujourd'hui inacceptable de façon environnementale le projet de la mine d'Arianne Phosphate.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Compte tenu...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 3^e paragraphe, point 1.5, «des arrêts de dérivation;»)

Et que le quantum des dommages causés soit évalué.

2085 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 3^e paragraphe, point 2, 1^{re} ligne, «oblige Hydro-Québec...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernière ligne, «... sur des injustices.»)

2090 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2095 Merci à vous trois (3). Après avoir entendu vos trois (3) présentations, j'en viens à la conclusion que ce que vous souhaitez, c'est qu'on vous rachète la pourvoirie, est-ce que c'est ça votre objectif?

PAR M. MICHEL TRUDEL :

2100 Non. La conclusion qu'on veut, c'est que les dommages qui ont été causés soient réparés et qu'on évite une répétition de l'histoire en autorisant le projet d'Arianne Phosphate sans qu'il y ait une obligation d'acquérir le territoire puis qu'ils le protègent. Parce que ça va être terminé, là.

2105 Qu'on réalise le projet tel qu'il va être, je pense que la survie de la ouananiche, c'est évident qu'elle va mourir.

2110 Donc le territoire a déjà été affecté assez grandement par deux (2) dérivations, les coupes forestières, que là, ce qu'on veut, c'est que les dommages, que le ministère assume ses responsabilités, corrige les dommages causés, puis que si on autorise la mine avec les études actuelles, dans sa proposition actuelle, écoutez, qu'ils obligent la mine à acquérir la pourvoirie puis qu'ils en fassent une réserve ou quelque chose du genre, pour protéger une fois pour toutes ce territoire-là qui a déjà été trop agressé.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2115 Alors là, vos négociations avec Hydro-Québec, c'est arrêté?

PAR M. MICHEL TRUDEL :

2120 Madame, on est ici, monsieur Shooner l'a dit, on est ici, ça fait dix (10) ans qu'on fait des représentations, tant au niveau d'Hydro-Québec, tant au niveau du gouvernement, tant au niveau du ministère. On a fait tout ce qu'on pouvait pour agir en bon père de famille de façon transparente.

Aujourd'hui, on est rendu à une époque où est-ce qu'on ne peut plus aller plus loin.

2125 Donc c'est la première fois qu'on met ce dossier-là public. Mais c'est le but qu'on recherche toujours, c'est que les erreurs qui ont été commises soient corrigées.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2130 OK, on prend bonne note, puisque, comme on l'a déjà mentionné avant, il y a toujours dans nos rapports un chapitre sur l'opinion des citoyens. Alors vous êtes des citoyens, vous avez émis votre opinion, on en prend bonne note.

2135 En ce qui concerne les enjeux comme tels, monsieur Assani, vous avez parlé de la compaction des sols, que les poids lourds peuvent avoir, ça peut avoir un impact négatif.

J'aimerais peut-être que vous élaboriez un peu là-dessus. Parce qu'on parle de routes existantes, si les camions circulent sur des routes existantes, la compaction, elle est déjà faite.

2140 Est-ce qu'il y a un aspect que je saisis pas?

PAR M. ALI ASSANI :

2145 Non, c'est tout simplement parce qu'en dehors des routes, on va construire des camps, on va creuser des mines, donc il faut déboiser. Parce que dans leur mémoire, il est prévu un déboisement de l'ordre de soixante-dix pour cent (70 %) de la superficie de la zone minière.

2150 Pourquoi déboiser ça? C'est tout simplement parce que les camions vont circuler là-dessus, et en circulant là-dessus, ils vont compacter le sol et rendre imperméable le sol. Et par conséquent, l'infiltration sera réduite au détriment du ruissellement. C'est tout simplement ça.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2155 D'accord. Je pense, monsieur Locat, vous avez quelque chose là-dessus?

PAR LE COMMISSAIRE :

2160 Oui. Ma lecture, si je comprends bien votre démarche, en lisant le texte, c'est que vous considérez qu'il y a un potentiel d'effets cumulatifs causés par la mine Ariane Phosphate qui rendraient caduc ou ça ferait un peu comme la goutte qui fait déborder le vase vis-à-vis la viabilité de votre projet sur la rivière Manouane?

PAR M. MICHEL TRUDEL :

2165 Définitif.

PAR LE COMMISSAIRE :

2170 C'est ce que j'en comprends à la lecture de votre document.

Et là-dessus, vous vous appuyez sur entre autres l'étude de monsieur Assani concernant certains impacts et j'aurais quelques questions.

2175 Ici, la première, c'était concernant l'impact sur par exemple les débits, naturellement les débits d'étiage ou débits réservés, dû au déboisement causé par la mine dans ce cas-ci.

2180 En termes de superficie, la contribution à ce phénomène-là de la mine dans la région par rapport à la coupe forestière, ce serait de combien? Est-ce que c'est beaucoup plus que ce qui s'est fait dans le passé? Vous qualifieriez comment, cette contribution-là?

PAR M. ALI ASSANI :

2185 En fait, les débits vont diminuer davantage, parce que le reboisement, comme je viens de dire, disons quand on parle de déboisement, c'est des débits minimums.

Parce que la cause principale du déclin de la population de la ouananiche...

PAR LE COMMISSAIRE :

2190 Non, ma question, disons que pour la mine, on déboise disons dix kilomètres carrés (10 km²). Il y a eu quand même des opérations forestières où on a fait du déboisement sur de grandes surfaces, et peut-être, peut-être plus grandes encore que celle qui équivaldrait à la mine, et est-ce que ces effets-là, par exemple, ont été plus dommageables dans ce sens-là, la coupe forestière, que par exemple le terrain qui se fait déboiser par rapport à la mine?

PAR M. ALI ASSANI :

2200 Je ne pourrais pas vous répondre directement, parce que les conséquences qu'on a observées à partir des analyses de débits, c'est par rapport au barrage.

Et dans le cas de la mine, c'est parce que la mine se situe juste en amont. C'est ça la dangerosité, juste à l'amont, vous voyez.

2205 Donc l'effet de déboisement, l'effet est beaucoup plus direct que si la mine se trouvait par exemple à cent kilomètres (100 km) ou deux cents kilomètres (200 km) de la pourvoirie.

PAR M. MICHEL TRUDEL :

2210 Est-ce que je peux émettre un commentaire?

PAR LE COMMISSAIRE :

Oui.

PAR M. MICHEL TRUDEL :

2220 Tout le déboisement, les coupes forestières ont eu lieu beaucoup avant le barrage de la dérivation de la rivière Manouane. C'est-à-dire que le déboisement qui a eu lieu sur le territoire de la pourvoirie date des années quatre-vingt, je pense que ça s'est fini aux alentours de 88-90.

Et les impacts à l'époque n'ont pas été mesurés de cette façon-là, parce que le débit moyen de la rivière Manouane, à l'époque, était trente-trois mètres cubes-seconde (33 m³/s).

2225 La dérivation de la rivière Manouane a coupé ce débit de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), a laissé trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) résiduels, qui est bien en deçà du débit écologique réservé minimum qui aurait dû être respecté.

2230 Or là, les impacts sont beaucoup plus importants lorsqu'on parle d'une coupe au niveau de la mine sur un débit qui est déjà affecté grandement, comparativement aux coupes forestières de l'époque.

PAR LE COMMISSAIRE :

2235 OK. Une autre question. Quand vous parlez de l'effet de l'augmentation de la température de l'eau, encore une fois associée au déboisement, puis au ruissellement sur un sol qui n'a pas de végétation, dans le bassin versant, je reviens un peu à une question semblable, donc l'effet, mais ici, c'est un peu différent de la question du barrage, mais l'effet donc de la coupe forestière, est-ce que ça a eu aussi un impact important mesuré sur l'augmentation de la température de l'eau dans la rivière Manouane?

2240

PAR M. ALI ASSANI :

2245 Bon, ça dépend d'abord de la zone déboisée. Je n'ai pas exactement des chiffres exacts où s'est passé le déboisement.

2245

Mais ce que j'ai lu dans le mémoire d'Arianne Phosphate, parce que le déboisement, dans le cas d'Arianne Phosphate, il faut distinguer avec la coupe ordinaire. Comme il s'agit d'une exploitation minière, c'est qu'on rase tout. Donc c'est ça la différence fondamentale.

2250

Et en plus, parce qu'il ne faut pas tout simplement se limiter au niveau de la coupe, mais il faut se limiter aussi à d'autres facteurs qui sont liés à la coupe. Par exemple, il faut enlever tous les arbres, toute la broussaille. Alors tout ça, ça amplifie le phénomène de réchauffement par rapport à une coupe ordinaire.

2255

Donc ce sont des activités qui ont des impacts tout à fait différents, même si la base commune, c'est le déboisement. Parce que les effets ne sont pas les mêmes sur l'environnement.

PAR LE COMMISSAIRE :

2260 Peut-être mon dernier point! Quand vous étudiez l'effet de la fosse, donc du drainage, comment vous analysez ou vous interprétez l'étude hydrogéologique qui a été faite sur la modélisation de l'impact de la fosse vis-à-vis son impact sur le débit d'étiage de la rivière Manouane?

2265 **PAR M. ALI ASSANI :**

2270 Bon en fait, parce qu'il y a un contact direct entre la nappe phréatique et la rivière. C'est parce que les eaux de la rivière sont alimentées pendant la période d'étiage par la nappe phréatique. Et dans le cas par exemple de la zone d'exploitation, c'est qu'on a des types de nappe, il y a des nappes dans les couches superficielles, les sédiments superficiels, et il y a la nappe dans les roches.

2275 Mais on sait très bien, à cause d'un contact, parce qu'étant donné la pente, le versant vers la vallée, c'est que peu importe la modélisation, c'est qu'effectivement, du moment où on va puiser de l'eau dans la nappe, il y aura diminution d'infiltration d'eau, il y aura certainement un impact sur le débit de la rivière. Ça, c'est certain.

PAR LE COMMISSAIRE :

2280 Et est-ce que cet aspect-là a été évalué dans l'étude d'impact du côté hydrogéologique?

PAR M. ALI ASSANI :

2285 Non. En fait, dans le mémoire, ils disent qu'il n'y aura pas d'impact. Ils minimisent l'impact.

2290 Mais en fait, en réalité, parce que connaissant le fonctionnement d'une nappe aquifère par rapport aux débits des rivières, certainement, parce qu'il y a un contact toujours entre la nappe phréatique et le débit des rivières, et c'est ce contact-là, du moment qu'il y a un impact au niveau de la nappe phréatique, par exemple la diminution d'infiltration, le prélèvement direct de l'eau des nappes, que certainement les débits de la rivière seront affectés.

PAR LE COMMISSAIRE :

2295 OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre présentation.

2300

MULTI-PRÉCISION GB INC.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2305

Madame Mélanie Boucher de Multi-Précision GB.

Bonjour madame Boucher.

2310

PAR Mme MÉLANIE BOUCHER :

Bonjour. Je vais en lecture.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Il me fait plaisir...»)

2315

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... à quelques personnes...»)

Et on comprend, c'est encore des points à discuter, c'est clair.

2320

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «je suis persuadée...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... de notre communauté.»)

C'était tout.

2325

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. J'ai une question à vous poser.

2330

Vous mentionnez qu'il faut veiller à faire du développement durable. Selon vous, le projet d'Arianne Phosphate s'inscrit dans cette visée?

PAR Mme MÉLANIE BOUCHER :

2335 Oui, tout à fait. D'après ce que moi, j'en connais, il y a eu des gros efforts qui ont été faits en ce sens-là. Le travail n'est pas terminé bien sûr, on a vu qu'il y avait encore des questionnements, il y a encore des choses à vérifier, mais je suis persuadée que les gens d'Arianne Phosphate vont savoir faire, et puis le projet est viable. Le projet est durable aussi.

2340 Surtout avec la réserve pour fermeture, c'est extraordinaire, ça. Allez de par le monde voir s'il y a des corporations qui offrent des réserves pour fermeture de mine! Eux autres l'offrent, alors on peut pas demander mieux que ça. Ils vont se ramasser après quand ça va être terminé, ils vont remettre les choses en place.

2345 Alors je pense qu'on a quand même une bonne idée du sérieux des gens, là, en termes de développement durable.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2350 OK. Pour vous, c'est quoi le développement durable?

PAR Mme MÉLANIE BOUCHER :

2355 Le développement durable, ça commence par le développement, parce que si on n'a pas de développement, on n'aura pas le mot durable qui vient en deuxième.

2360 Alors il faut faire comme il se passe avec vous, avec le BAPE, avec tous les intervenants, c'est exactement ça, c'est de s'assurer que le projet soit viable et que le projet ait des retombées positives tout en protégeant l'environnement puis en faisant attention aussi de maximiser comme les tracés, puis tout ça, puis les façons de faire pour assurer que les impacts soient le moins grand possible sur la faune, les gens bien sûr et tout ça, l'environnement en général.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2365 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

2370 Deux (2) petites questions. Première question, c'est que vous parlez du comité de suivi.

D'après ce que vous en avez lu, est-ce que vous pensez que c'est un comité qui va être suffisamment indépendant pour être capable de quand même jouer son rôle?

PAR Mme MÉLANIE BOUCHER :

2375 Écoutez, j'ai pas une boule de cristal pour vous dire qu'est-ce qui va arriver avec le comité, mais au moins, il va y avoir un comité de suivi, puis ça va être probablement constitué de plusieurs personnes venant de divers horizons, j'imagine. En tout cas, si c'était moi qui le constituais, il serait constitué de plusieurs personnes de plusieurs horizons avec plusieurs intérêts, pour s'assurer que le suivi, justement, soit fait adéquatement bien sûr.

2380 Je pense que les gens d'Arianne Phosphate sont assez intelligents pour avoir pensé à faire ça comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

2385 OK. Une deuxième question! Vous indiquez ici, j'en profite, parce que je pense que votre future potentielle carrière s'y prêterait un peu, là, mais vous indiquez ici que donc, ce serait un projet qui permettrait entre autres à l'État qui a besoin de revenus fiscaux pour la santé et l'éducation.

2390 **PAR Mme MÉLANIE BOUCHER :**

Effectivement.

2395 **PAR LE COMMISSAIRE :**

2400 Ici, je vais vous demander si vous étiez au courant ou en tout cas votre réflexion sur le sujet suivant, l'OCDE – donc l'OCDE, c'est quand même pas un organisme de droite, là – donc l'OCDE recommande et a recommandé au Canada en 2008 de considérer que pour les ressources non renouvelables, qu'il est important de créer de la richesse. Autrement dit, donc utiliser la majeure partie des fonds pour les générations futures plutôt que de payer l'épicerie.

Alors vous, quelle est votre position sur cet aspect-là pour les ressources naturelles?

2405 **PAR Mme MÉLANIE BOUCHER :**

2410 Tout est important, monsieur. C'est important de prendre soin de nos aînés, c'est important de prendre soin de l'éducation, puis c'est important aussi d'en garder pour les générations futures, puis garder les structures nécessaires aussi pour les générations futures. Tout est important pour moi, monsieur, là-dedans.

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. J'en discuterai pas, mais disons que vous pourrez le lire.

2415

PAR Mme MÉLANIE BOUCHER :

Je suis pas contre ce que l'OCDE dit, si c'est ce que vous voulez me faire dire, c'est pas ça, pas du tout.

2420

Moi, je trouve que c'est un très bon point que oui, c'est important que les sociétés respectent ça, oui, pour les générations futures. Mais il faut penser aussi qu'on a besoin de revenus pour l'État aussi actuellement, puis ce projet-là, non seulement a des revenus fiscaux d'impôt direct, mais là, je vous parle du développement économique qui va aller alentour, les restaurants, les boutiques, toutes les PME qui vont se structurer alentour de ça. C'est un moteur économique majeur. Ça peut se comparer à Rio Tinto, cette mine-là, c'est pas long.

2425

Je veux dire, pour nous, c'est très important, et puis les retombées économiques fiscales vont venir aussi de ces petites entreprises là, elles vont venir aussi des travailleurs. Elles viendront pas non seulement des revenus imposables d'Arianne Phosphate. Donc là, on débarque peut-être un peu de l'OCDE puis on embarque dans l'économie réelle. Là, ça va être des taxes qui vont être applicables pour tout de suite, j'imagine.

2430

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

2435

PAR Mme MÉLANIE BOUCHER :

Merci.

2440

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci bien.

2445

2450

**DROIT DE RECTIFICATION
JIMMY HOUDE**

2455 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Nous avons terminé avec la présentation des mémoires que nous avons inscrits sur notre horaire. Il n'y a pas d'autres personnes qui veulent présenter.

2460 Alors nous avons une demande de rectification que je vais prendre à l'instant même, de la part de monsieur Jimmy Houde.

PAR M. JIMMY HOUDE :

2465 Bonjour madame, Jimmy Houde, directeur général de la municipalité de Saint-Fulgence.

On a parlé cet après-midi de l'aspect sécurité, que des gens n'étaient pas certains qu'on était capable d'assurer une sécurité sur le site en cas de déversement de gaz ou peu importe, ou accident quelconque.

2470 La municipalité, présentement, j'ai quatre (4) employés permanents qui ont la formation de pompier dont mon chef pompier. J'ai dix-huit (18) pompiers volontaires, presque tous formés, il m'en reste cinq (5) à finir de former cette année.

2475 La municipalité prévoit engager d'autres pompiers cette année. J'ai des demandes, j'ai des noms, il n'y a pas de problème pour ça.

2480 Si j'ai des formations supplémentaires à donner à ces gens-là, suite aux installations qui vont être faites dans nos secteurs, Saint-Fulgence ou Sainte-Rose-du-Nord, parce que la municipalité de Saint-Fulgence dessert le secteur incendie de Sainte-Rose-du-Nord, on va s'assurer pour que les personnes responsables aient toutes les formations nécessaires, puis la municipalité va s'assurer que ses employés aient toute la formation nécessaire pour réagir à toutes les urgences possibles.

2485 On a également des ententes intermunicipales avec les douze (12) autres municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay. J'ai un "back-up" avec Ville Saguenay. Si j'ai besoin de personnel supplémentaire, il n'y aura pas de problème là pour réagir très rapidement.

2490 C'était juste ça que visait mon intervention.

PAR LA PRÉSIDENTE :

C'est clair, merci beaucoup.

2495 Alors je remercie donc tous ceux et celles qui ont présenté un mémoire cet après-midi.

La Commission va prendre une pause pour le souper et nous allons reprendre les audiences ce soir à compter de dix-neuf heures (19 h), sept heures (7 h), ici même.

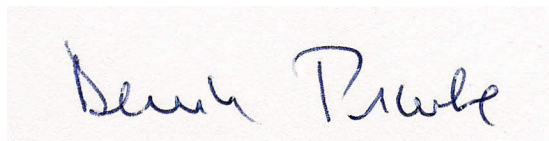
2500 Alors bonne fin d'après-midi.

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MAI 2015 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2505

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

2510



DENISE PROULX, s.o.

2515